

Zlecaf
De nouvelles règles
pour la concurrence

PAGE 7

L'ÉCHO DES RÉSEAUX
SOCIAUX



Terminus
harcèlement

PAGE 15



ÉDITO

Le choc utile

Par S. MÉHALLA

Quand un homme politique échappe à une attaque, il gagne aussitôt quelque chose que les discours ne fabriquent pas toujours : une image de survivant. Et avec Trump, cette image devient vite une arme. Le plus troublant, ici, n'est pas seulement la tentative elle-même. C'est le profil du suspect. Un garçon présenté comme instruit, diplômé, intelligent, presque ordinaire. Pas le marginal attendu. Pas le fou visible. Pas l'homme que tout le monde aurait désigné d'avance. Non. Un visage presque normal. Et c'est cela qui fait trembler davantage. L'opinion aime comprendre vite. Elle aime ranger les coupables dans des cases simples. Le pauvre déséquilibré ici, le fanatique là, le solitaire perdu ailleurs. Mais quand le suspect a le profil d'un brave garçon, le récit se complique. On se demande comment un homme apparemment intégré peut basculer dans un geste aussi grave. Le choc devient plus grand parce que le danger ne vient plus seulement des marges. Il semble pouvoir sortir du centre même de la société. Trump, lui, sait quoi faire de ce choc. Il n'a même pas besoin d'en rajouter beaucoup. La scène travaille pour lui. Il devient la cible, donc le combattant. Il est menacé, donc il dérange. On l'attaque, donc ses partisans peuvent dire qu'il avait raison. Le raisonnement est simple, brutal, presque automatique. Le profil du suspect renforce encore cette mécanique. S'il s'agissait d'un marginal sans relief, l'affaire aurait peut-être été rangée plus vite dans la colonne des faits divers. Mais un diplômé, un homme calme en apparence, un garçon que personne n'aurait forcément soupçonné, cela produit une inquiétude plus profonde. Cela donne à l'affaire une dimension presque symbolique. Le danger devient invisible. Il peut avoir une bonne éducation, un langage correct, une vie apparemment normale. Et dans cette peur, Trump trouve un bénéfice politique évident. Non pas parce qu'il aurait provoqué quoi que ce soit. Il faut éviter les accusations sans preuve. Mais parce qu'il sait transformer chaque menace en récit personnel. Chaque attaque devient une preuve de son importance. Chaque danger devient un décor pour sa légende. Chaque blessure possible, une médaille. C'est là que l'affaire devient glaçante. Un pays s'interroge sur la violence politique, pendant qu'un camp peut déjà y voir un signe. Le suspect devient un symbole. La tentative devient un argument. La peur devient force de mobilisation. Avec Trump, même le danger peut rapporter. Même la stupeur peut servir. Même le choc, dans l'arène politique américaine, peut devenir utile. S. M.

QUOTIDIEN
CRÉSUS

www.cresus.dz

In medio stat virtus

RETRAITÉS Des prêts bancaires bonifiés

PAGE 5



Plus de 3,5 millions de retraités pourront en bénéficier, avec même une formule compatible avec la finance islamique.

Guerres modernes
La logistique au
centre de la stratégie
de l'ANP

PAGE 3



Washington sous les balles,
l'Iran dans l'ombre
Le crime ne profite
qu'à Trump

PAGE 2



Scandale au consulat
espagnol en Algérie
Un réseau frauduleux
démantelé

PAGE 16



Révision du cadre législatif
des activités commerciales
Les enjeux économiques
au cœur du projet

PAGE 6



WASHINGTON SOUS LES BALLES, L'IRAN DANS L'OMBRE

Le crime ne profite qu'à Trump

L'attaque survenue hier lors du dîner des correspondants de la Maison-Blanche n'autorise aucune accusation sans preuve. Mais politiquement, elle offre à Donald Trump une scène parfaite. Victime miraculée, chef assiégé, Président protégé par ses hommes, il retrouve en une nuit le costume qu'il préfère.

Par S. Méhalla

Des crimes tuent, d'autres racontent seulement. Celui qui a frappé Washington, samedi soir, lors du dîner des correspondants de la Maison-Blanche, appartient à ceux qui racontent. Point. Donald Trump en est sorti indemne, évacué par le Secret service, tandis qu'un suspect, identifié par les autorités comme Cole Tomas Allen, 31 ans, était interpellé après des tirs près du dispositif de sécurité. Un agent du Secret service aurait été touché, sauvé par son gilet pare-balles, selon les premières informations disponibles. Le mobile, lui, demeure officiellement inconnu, voire inexistant. Les enquêteurs parlent d'un homme seul, mais l'Amérique, elle, parle déjà d'un récit.

Il faut le dire d'emblée, avec rigueur. Rien, à ce stade, ne permet d'affirmer que cette attaque serait un coup monté par Trump lui-même. Une telle accusation réclamerait des preuves massives, matérielles, judiciaires, irréfutables. Elles n'existent pas publiquement. Mais l'absence de preuves d'une machination n'interdit pas l'analyse politique de ses effets. Or, sur ce terrain, une évidence s'impose. Ce crime ne profite politiquement qu'à un homme, Donald Trump.

Il lui offre d'abord la posture du survivant. Dans une Amérique chauffée à blanc, où la politique se joue moins sur les programmes que sur les mythologies, Trump redevient l'homme que l'on veut abattre. Il n'est plus seulement le Président contesté, il devient la cible. Non plus le fauteur de crise, mais le corps menacé de la nation. Cette inversion est capitale. Elle



permet à ses partisans de ne plus regarder ses décisions, ses contradictions, ses brutalités diplomatiques, mais son visage supposément traqué. Le débat quitte le champ de la responsabilité pour entrer dans celui de la compassion.

Ensuite, cette attaque intervient au moment où le dossier iranien devenait lourd, dangereux, presque étouffant. Les discussions autour de l'Iran sont fragiles, les tensions militaires restent vives, et Trump a récemment annulé un déplacement d'émissaires américains vers le Pakistan, affirmant que l'offre iranienne n'était pas satisfaisante. Téhéran, de son côté, refuse de négocier «sous siège», selon les informations rapportées dans le suivi de la crise. Autrement dit, l'Amérique se trouvait face à une question

grave. Jusqu'où Trump veut-il aller avec l'Iran ? Jusqu'où cherche-t-il la paix et jusqu'où cultive-t-il les tensions ?

Puis survient le coup de feu. Et soudain, l'Iran recule dans le brouillard médiatique. Les caméras abandonnent les cartes du Golfe, les menaces sur le détroit, les négociations avortées, les calculs de guerre. Elles reviennent à Trump, à son évacuation, à Melania, aux agents de sécurité, aux images de panique. Le Président redevient le centre absolu du théâtre américain. L'événement international est avalé par l'émotion nationale. C'est exactement le type de bascule dont Trump sait faire une arme. Car Trump n'a pas besoin d'avoir organisé un événement pour en devenir le bénéficiaire. Il lui suffit de le saisir, de le dramatiser, de le transformer

en preuve de sa propre légende. L'attaque lui permet de parler de courage, de sécurité, de complot contre lui et l'Amérique, de violence politique, de peuple à protéger. Elle lui permet aussi de ressouder une base qui adore le voir en martyr debout, en chef encerclé, en homme que l'Histoire poursuivrait parce qu'il dérangerait les puissants. Dans cette mécanique, le crime devient carburant. Le sang versé, même celui d'un agent, devient décor politique.

Il faut donc éviter deux pièges. Le premier serait de crier au complot sans preuve. Ce serait imprudent, fragile, et peut-être faux. Le second serait de refuser de voir à qui profite l'événement. Et là, la réponse est cruelle. Il ne profite ni à la presse, dont le grand dîner a été annulé. Il ne profite ni au Secret service, placé sous le feu des critiques. Il ne profite ni à l'Amérique, qui voit encore sa vie politique contaminée par la violence. Il ne profite évidemment pas à l'agent blessé. Il profite à Trump, et à Trump seul, parce qu'il lui rend ce qu'il aime le plus, le monopole de l'attention. Reste cette vérité sombre. Dans une démocratie malade de spectacles, l'événement le plus grave n'est pas toujours celui qui éclaire. C'est parfois celui qui aveugle. Cette attaque, réelle, violente, condamnable, arrive comme une aubaine politique au milieu d'un moment iranien embarrassant. Elle ne prouve pas une mise en scène. Mais elle fabrique une scène. Et sur cette scène, Trump n'a même pas besoin d'écrire le scénario. Il lui suffit d'apparaître au centre, indemne, entouré d'hommes armés, pendant que le reste du monde disparaît derrière le rideau de fumée.

S. M.

Les combats ont repris hier, au Mali entre les rebelles et l'armée, soutenue par des mercenaires russes, à Kidal (nord) et à Kati, près de la capitale Bamako, au lendemain d'attaques contre ses positions dans plusieurs localités. Hier, les rebelles touaregs ont annoncé être parvenus à un «accord» permettant aux soldats russes de l'Africa Corps de se retirer de Kidal, qu'ils disent «désormais» contrôler «totalement». Le Front de libération de l'Azawad (FLA), groupe séparatiste réclamant le territoire de l'Azawad dans le nord du Mali, a assuré, samedi dernier, contrôler Kidal après des combats dans cette ville, parmi d'autres coordonnées que cette rébellion touareg a menées avec les djihadistes du Groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans (JNIM, allié à Al-Qaïda). Dès l'aube, des combats ont opposé l'armée et les assaillants et se sont poursuivis intensément dans l'après-midi en périphérie de Bamako et dans plusieurs villes du pays, dont Kidal, Gao et Sévaré. Ils ont fait 16 blessés civils et militaires et des «dégâts matériels limités», a indiqué, dans un communiqué samedi soir, le gouvernement, selon lequel «la situation est totalement sous contrôle dans l'ensemble des localités» attaquées.

KIDAL SOUS PRESSION

Kidal, bastion de la rébellion touareg, avait été reprise en novembre 2023 par l'armée malienne appuyée par des combattants du groupe paramilitaire russe Wagner, mettant fin à plus d'une décen-

REPRISE DES COMBATS ENTRE LES REBELLES ET L'ARMÉE AU MALI

Le chaos s'installe



feux instaurés, des patrouilles de grande envergure intensifiées et des points de contrôle renforcés pour assurer une surveillance accrue face à la menace».

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE TUÉ

Le ministre malien de la Défense, Sadio Camara, un des principaux responsables de la junte au pouvoir depuis 2020, a été tué dans l'attaque menée, samedi dernier, à Kati, par la branche sahélienne d'Al-Qaïda. «Dans l'attaque de Kati, le ministre Camara a été tué ainsi que sa seconde femme [...], a déclaré un membre de sa famille. «Nous avons perdu un être très cher, le ministre de la Défense. Il est tombé sur le champ d'honneur», a indiqué une source gouvernementale, confirmée par d'autres sources militaires. Dans un communiqué, le comité transitoire civilo-militaire du Mali a confirmé la mort de Sadio Camara. Il annonce qu'au cours de ces mêmes attaques, le général Modibo Koné, directeur général de l'Agence nationale de la sécurité d'Etat (ANSE) ainsi que le général Oumar Diarra, chef d'état-major général des Armées (CEMGA), ont été blessés. Ces derniers

nie de contrôle par des groupes rebelles. Le FLA revendique, en outre, avoir pris le contrôle de plusieurs positions dans la région de Gao (Nord). À Kati, fief de la junte au pouvoir depuis 2020, des tirs «sporadiques et nourris par moments» ont été entendus, hier, par des habitants. Ville-garnison, Kati fait partie de celles attaquées, samedi dernier par les djihadistes du JNIM et le FLA.

Face à ces événements, l'état-major général des armées (EMGA) a publié hier un communiqué affirmant que «la traque des groupes armés terroristes se poursuit à Kidal, Kati et dans d'autres localités du pays».

Il précise que «les niveaux d'alerte ont été relevés dans tout le pays, des couvre-

sont pris en charge à Bamako et Kati. Dans un communiqué diffusé samedi soir, le JNIM, qui lutte depuis des années contre les militaires au pouvoir à Bamako, proclame une «victoire» à la suite de ces attaques, estimant qu'elle est le fruit d'un travail acharné, «d'une coordination avec ses «partenaires» et grâce «à la participation active de nos frères» du FLA.

L'ONU CONDAMNE

Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a condamné «l'extrémisme violent» après ces attaques et appelle à «un soutien international coordonné pour faire face à la menace évolutive de l'extrémisme violent et du terrorisme au Sahel et pour répondre aux besoins humanitaires urgents», dans un communiqué samedi dernier. L'Union européenne a également indiqué «condamne[r] fermement les attaques terroristes» dans le pays et a exprimé sa solidarité avec le peuple malien. «Nous réaffirmons notre détermination dans la lutte contre le terrorisme, ainsi que notre engagement en faveur de la paix, la sécurité et la stabilité au Mali et dans l'ensemble du Sahel», peut-on lire dans un communiqué diffusé, hier, par les services de la cheffe de la diplomatie, Kaja Kallas. La Cedeao, l'organisation régionale qu'a quittée le Mali ainsi que le Niger et le Burkina Faso, le 29 janvier 2025, qui ont créé l'Alliance des Etats du Sahel (AES), a condamné sur le réseau X «les attaques terroristes en cours au Mali».

Synthèse S. Mekla

GUERRES MODERNES

La logistique au centre de la stratégie de l'ANP

Le général d'armée Saïd Chanegriha insiste sur une stratégie innovante pour suivre l'évolution des guerres modernes.

Le général d'armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale et chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, a affirmé que «les guerres modernes et les nouvelles révolutions ont engendré, dans le domaine militaire, notamment dans un monde caractérisé par l'intensification des tensions et l'accumulation des innovations technologiques et militaires, des contextes d'action complexes et évolutifs, nécessitant l'élaboration d'une stratégie innovante dans le domaine du soutien logistique opérationnel afin de s'adapter aux exigences des batailles modernes et d'atteindre les objectifs tracés».

Aussi, a-t-il insisté sur le fait que la réussite militaire dépend, désormais, de la capacité à fournir rapidement et efficacement les ressources nécessaires aux forces engagées, une efficacité tributaire de la coordination entre composantes opérationnelles et logistiques, et la nécessité d'adopter une stratégie innovante pour s'adapter aux nouvelles technologies et aux évolutions des conflits modernes. Inaugurant, hier, au Cercle national de l'armée à Béni Messous (Alger), les travaux d'un séminaire national intitulé «La chaîne de soutien logistique opérationnel : état des lieux, contraintes, défis et perspectives», il a assuré que remporter la victoire dans les batailles modernes est devenu fortement tributaire de la capacité du sys-



tème des chaînes de soutien à assurer et garantir le flux des ressources et des moyens nécessaires vers les dispositifs d'exécution, au moment opportun et avec l'efficacité requise. Le chef d'état-major de l'ANP a également souligné que «remporter la victoire est, plus que jamais, étroitement lié à la capacité du système des chaînes de soutien à assurer et garantir le flux des ressources et des moyens nécessaires vers les dispositifs d'exécution, au moment opportun et avec l'efficacité requise». Dans son allocution, Saïd Chanegriha a précisé que l'organisation de ce séminaire spécialisé vise à diagnostiquer l'état actuel des chaînes de soutien

logistique opérationnel, à identifier les principales difficultés et défis auxquels elles sont confrontées, puis à formuler des solutions concrètes. Cette rencontre vise également à anticiper les perspectives d'avenir susceptibles de les développer et de renforcer leur efficacité, en adéquation avec les exigences des environnements opérationnels et des champs de bataille modernes.

Dans ce contexte, il a réaffirmé que l'ANP veille à ce que «les fondements de la disponibilité opérationnelle que nous cherchons à atteindre et à concrétiser sur le terrain au niveau du corps de bataille reposent sur le principe d'une intégration totale et d'une

harmonie spontanée entre la composante opérationnelle et logistique». Il a souligné que cette intégration doit être conçue «de manière à ce que cet ensemble forme un seul corps, dont l'équilibre ne peut être assuré que si tous ses membres, sans exception, sont parfaitement coordonnés».

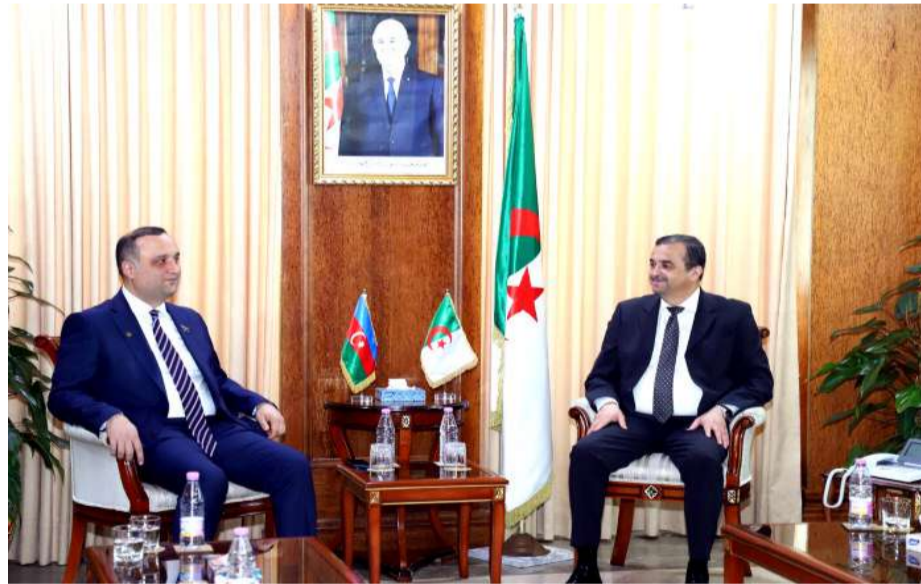
À la suite de cette allocution, les conférences prévues ont abordé les différents défis auxquels est confronté le soutien logistique opérationnel. Elles ont également traité des perspectives d'adaptation du système logistique de l'Armée nationale populaire à l'évolution rapide des affaires militaires et des systèmes d'armement modernes. À noter qu'ont pris part à ce séminaire, aux côtés du ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales et des Transports ainsi que du conseiller auprès du président de la République chargé des affaires liées à la sécurité et à la défense, le général de corps d'armée commandant des forces terrestres, le secrétaire général du ministère de la Défense nationale, les commandants de forces et de la Garde républicaine, le directeur de cabinet auprès du ministre de la Défense nationale, le commandant de la 1^{re} Région militaire, les chefs de département, le contrôleur général de l'Armée, les directeurs centraux du ministère de la Défense nationale et de l'état-major de l'ANP, ainsi que de hauts cadres, des professeurs et des spécialistes du domaine.

Smail ROHA

COOPÉRATION PARLEMENTAIRE ET ÉNERGÉTIQUE Alger et Bakou intensifient leurs liens

Le président du groupe parlementaire d'amitié Algérie - Azerbaïdjan, Abdelbasset Gharbi, a reçu, hier, au siège du Conseil de la nation, le président du groupe parlementaire d'amitié Azerbaïdjan - Algérie et président de la commission de la jeunesse à l'Assemblée nationale azerbaïdjanaise, Shahin Ismailov, ainsi que la délégation qui l'accompagnait, dans le cadre d'une visite officielle de quatre jours.

Au cœur des discussions : le renforcement de la coopération bilatérale à travers la diplomatie parlementaire, les échanges d'expériences et la numérisation du travail législatif. Les deux responsables ont également proposé la création d'un forum jeunesse commun, destiné à favoriser le dialogue culturel et social entre jeunes Algériens et Azerbaïdjanais. Lors de cette rencontre, Gharbi a exprimé son intérêt pour l'expérience azerbaïdjanaise en matière de numé-



risation du travail législatif, proposant la création d'un jumelage entre les deux parlements pour l'échange d'expériences dans ce domaine.

Il a salué l'accord de partenariat entre les deux pays, notamment dans le secteur de l'énergie, appelant à exploiter les potentialités disponibles pour réaliser des intérêts communs. Il a également souligné l'amélioration du climat des investissements en Algérie grâce aux réformes récentes, renforçant ainsi les opportunités de coopération économique. Dans ce cadre, il a proposé la création d'un forum conjoint pour la jeunesse entre les deux pays, visant à renforcer la communication, l'échange d'expériences et à consolider la coopération culturelle et sociale entre les jeunes Algériens et Azerbaïdjanais. La délégation azerbaïdjanaise a, par ailleurs, été reçue par le ministre des

Hydrocarbures, Mohamed Arkab. Les échanges ont porté sur le développement des hydrocarbures, la pétrochimie, le raffinage, ainsi que sur l'échange d'expertises et de formations pour renforcer les compétences dans le secteur énergétique. Des opportunités de partenariats ont été examinées, notamment entre Sonatrach et Socar, à travers l'ensemble de la chaîne de valeur.

La rencontre a été l'occasion de rappeler le protocole d'accord signé entre les deux pays en novembre 2022 à Alger et d'examiner les moyens de le mettre en œuvre concrètement, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives de coopération bilatérale et renforçant le partenariat stratégique au service des intérêts communs des deux pays.

Enfin, les deux parties ont échangé leurs points de vue sur les évolutions des marchés mondiaux du pétrole et du gaz, réaffirmant l'importance de poursuivre la coordination et les consultations au sein du groupe OPEP+, ainsi que dans le cadre du Forum des pays exportateurs de gaz, afin de soutenir la stabilité des marchés et garantir la sécurité des approvisionnements énergétiques.

Cette visite traduit la volonté des deux pays de consolider leur partenariat stratégique et de développer des relations durables, dans les domaines parlementaire, économique et énergétique.

R. N.

COOPÉRATION

Le chef de la diplomatie bosniaque à Alger

Le ministre des Affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine, Elmedin Konaković, effectuera une visite officielle en Algérie du 26 au 28 avril 2026.

Durant son séjour, il s'entretiendra avec le ministre des Affaires étrangères, des Communautés nationales à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf. D'autres rencontres sont également prévues avec plusieurs responsables gouvernementaux en charge des secteurs de l'économie et de l'énergie.

Cette visite s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations bilatérales entre les deux pays, qui affichent une dynamique jugée positive. Les discussions devraient notamment porter sur les perspectives de coopération dans les domaines de l'énergie, de l'industrie, des infrastructures et de l'agriculture.

RÉVISION EXCEPTIONNELLE DES LISTES ÉLECTORALES

L'opération achevée

La révision exceptionnelle des listes électorales en prévision des élections législatives prévues le 2 juillet prochain a été clôturée hier.

Cette opération, lancée le 12 avril dernier, fait suite à la signature par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, d'un décret présidentiel portant convocation du corps électoral pour le 2 juillet 2026, en vue de l'élection des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN). La révision exceptionnelle des listes électorales s'est déroulée dans de bonnes conditions, comme l'avait souligné le président par intérim de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), Karim Khelfane, dans une déclaration précédente. Il avait précisé que durant cette période, l'Anie a élargi le recours à la numérisation afin de moderniser le processus électoral, renforcer la transparence et faciliter les procédures pour les citoyens. A cette fin, plusieurs plateformes numériques ont été créées pour assurer l'organisation et la surveillance des prochaines élections législatives, à l'instar du portail des services électroniques permettant de bénéficier de divers services tels que l'inscription sur les listes électorales, la radiation, la correction des données personnelles, le changement de domicile, selon Khalfane. Dans le souci de valoriser l'exploitation des données numériques pour garantir l'intégrité du processus électoral, l'Anie a mis en place un centre de

données centralisé permettant le suivi en temps réel des différentes phases de l'opération électorale, débutant par la révision exceptionnelle des listes électorales effectuée à travers 1.541 communes ainsi qu'au niveau des représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger, sous la supervision de commissions présidées par des magistrats. Par ailleurs, l'Anie a traité de manière continue les préoccupations des partis politiques et des différents acteurs. A cet effet, elle a créé un lien électronique via lequel elle a apporté des réponses immédiates à toutes les interrogations et préoccupations relatives au processus électoral, a ajouté Khelfane. L'opération de révision exceptionnelle des listes électorales a concerné les citoyens non inscrits, ceux qui atteignent l'âge de 18 ans révolus le jour du scrutin, ainsi que ceux qui ont changé de domicile, avait rappelé l'Anie dans un précédent communiqué. Parallèlement à cette période de révision des listes électorales, les partis politiques et les candidats indépendants ont entamé le retrait des formulaires de souscription des signatures auprès du siège de l'Anie, de ses délégations de wilaya ou des représentations diplomatiques et consulaires. Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard 45 jours avant la date du scrutin. A ce

stade, l'Autorité procède à une étude juridique des dossiers pour s'assurer qu'ils remplissent les conditions de candidature, y compris les nouvelles dispositions prévues par la loi organique relative au régime électoral, et rend ses décisions motivées d'admission ou de rejet, laissant aux candidats dont les dossiers sont rejetés la possibilité de former un recours. Il convient de noter qu'à la suite des amendements introduits dans la Constitution et la loi électorale, l'Anie est chargée des missions de supervision, de contrôle, de préparation, d'organisation et de gestion de toute l'opération électorale des législatives du 2 juillet, les aspects logistiques étant confiés à l'administration, tenue de mettre à la disposition de l'Autorité indépendante tous les moyens matériels nécessaires.

R. N/APS



Le président de l'Anie à Constantine

Le président par intérim de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), Karim Khelfane, a effectué, hier, une visite de travail dans la wilaya de Constantine. Il était accompagné de Mustapha Hidaoui, ministre de la Jeunesse chargé du Conseil supérieur de la jeunesse, selon un communiqué de l'Anie. À leur arrivée, les deux responsables ont été accueillis par le wali de Constantine, Abdelkhalek Sayouda, en présence des autorités locales. Cette visite s'inscrit, ajoute la même source, dans le cadre de la clôture de la révision exceptionnelle des listes électorales, qui s'est déroulée du 12 au 26 avril 2026 à l'échelle nationale. Au cours de son déplacement, le président par intérim de l'Autorité indépendante des élections a pris part, à la salle des spectacles Zénith, à la cérémonie officielle marquant la fin de la première phase de la troisième édition de l'initiative Haya Chabab. Lancée par le Conseil supérieur de la jeunesse, cette initiative vise à encourager les jeunes à s'inscrire sur les listes électorales et à renforcer leur participation à la vie publique.

R. N.

LÉGISLATIVES DU 2 JUILLET

TAJ appelle à une participation massive

Le parti Tajam Amel el-Djazair (TAJ) a tenu, samedi dernier, une réunion de son bureau de wilaya à Alger, au cours de laquelle a été évoquée la participation du parti aux élections législatives prévues le 2 juillet prochain. Dans une allocution lors de cette rencontre organisée au siège de TAJ, la présidente du parti, Fatma-Zohra Zerouati, a passé en revue les préparatifs liés à la participation de sa formation politique aux prochaines élections législatives, soulignant la nécessité de présenter des candidats «ayant les capacités et les compétences nécessaires pour assumer la responsabilité, au service de la patrie et du citoyen». Elle a également appelé à «une participation massive» à cette échéance et à contribuer «à la préservation des acquis nationaux et au renforcement du front interne», notamment à la lumière de «la dynamique de développement que connaît le pays dans divers secteurs». D'autre part, Mme Zerouati a souligné le rôle assumé par l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) en cette étape, en répondant «aux différentes préoccupations soulevées au quotidien», ce qui a contribué, a-t-elle dit, au bon déroulement de l'opération de collecte des signatures, en sus «d'informer l'opinion publique et la classe politique ainsi que tous les concernés par ce rendez-vous des différentes nouveautés via les communiqués périodiques qu'elle publie».

DROIT CONSTITUTIONNEL

Formation au profit des étudiants doctorants

La Cour constitutionnelle abrite, depuis hier, la 3e session de formation consacrée à la «justice constitutionnelle», organisée en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, au profit des étudiants doctorants et en master en droit constitutionnel, relevant de la Conférence régionale des universités du Centre ainsi que de l'Ecole supérieure de magistrature (ESM). Cette session de formation, qui s'articule autour de plusieurs axes scientifiques spécialisés, est animée par des membres de la Cour constitutionnelle, en plus d'enseignants universitaires. Elle fait suite à une première session de formation organisée autour du même thème à l'Université de Naâma et à une deuxième tenue à l'Uni-

versité d'Annaba. Supervisant le lancement de cette session, qui se poursuivra jusqu'à demain, la présidente de la Cour constitutionnelle, Mme Leila Aslaoui, a indiqué que cette session constitue «une traduction concrète de la démarche d'ouverture durable adoptée par la Cour constitutionnelle sur l'espace universitaire, de même que sa volonté d'ancrer le principe d'égalité des chances dans l'accès à une formation spécialisée fondée sur l'interaction directe entre l'étudiant-chercheur et la Cour constitutionnelle, de manière à contribuer à la formation de compétences juridiques nationales». Cette session «revêt une importance particulière, à la lumière des apports de la révision constitutionnelle de 2020, laquelle a induit une

transformation qualitative du système de la justice constitutionnelle en Algérie, en posant les fondements d'une nouvelle institution constitutionnelle, en renforçant ses prérogatives, en élargissant ses compétences et en consacrant le mécanisme de l'exception d'inconstitutionnalité en tant que droit constitutionnel fondamental garantissant au citoyen la protection de ses droits et libertés», a-t-elle ajouté. De son côté, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a souligné dans une allocution lue en son nom par le secrétaire général du ministère, Toufik Guendouzi, que cette session de formation constitue «une étape charnière traduisant une prise de conscience institutionnelle

de l'importance de l'investissement dans le capital humain, notamment les étudiants, étant la force intellectuelle appelée à assurer, à l'avenir, le développement du système juridique et constitutionnel du pays». Selon lui, «l'approfondissement de la formation en droit constitutionnel n'est plus seulement un choix académique, mais une nécessité nationale dictée par les mutations politico-institutionnelles accélérées que connaît le pays». «L'Algérie a connu ces dernières années une dynamique constitutionnelle qualitative, consacrée par le renforcement du rôle de la Cour constitutionnelle en tant qu'organe indépendant assumant des missions centrales de protection de la Constitution et de garantie de sa suprématie».

CRÉBUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

ALLOCATION CHÔMAGE

Saihi modernise les démarches en ligne

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Abdelhak Saihi, a rappelé, hier, l'importance de la plateforme numérique mise à la disposition des jeunes pour l'introduction des recours concernant l'allocation chômage. Dans une déclaration à la presse, le ministre a indiqué qu'« il existe une plateforme numérique dédiée aux jeunes pour l'introduction de recours en cas de refus de l'allocation chômage, avec une réponse en temps réel », mettant en avant la « transparence totale », qui caractérise cette opération. Soulignant les efforts du secteur en matière de numérisation, ainsi que les « mesures prises pour numériser la gestion des organismes sous tutelle à l'effet de moderniser les prestations, d'améliorer la qualité des services et de simplifier les procédures administratives au profit du citoyen », le ministre a précisé que « plusieurs catégories » bénéficient de ces services auxquels le secteur accorde une « importance capitale ». Il a, en outre, évoqué les services numériques fournis par la Caisse nationale de retraite (CNR), notamment la reconnaissance faciale, qui « permet aux retraités de fournir un certificat de vie via un smartphone pour leur éviter les contraintes du déplacement ». Le ministre a, par ailleurs, rappelé le service de paiement électronique des cotisations de sécurité sociale mis à la disposition des employeurs dans le cadre de la modernisation des moyens de paiement, ce qui permet de s'acquitter des cotisations avec célérité et d'éviter les déplacements vers les centres de la Caisse. Il a enfin souligné que son secteur a atteint un « taux de numérisation de 97% pour l'ensemble des documents qui étaient auparavant exigés du citoyen », mettant en avant le rôle crucial de la transformation numérique dans la concrétisation du développement économique et social escompté.

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Algérie mise sur l'IA et l'entrepreneuriat

Le programme national de formation en intelligence artificielle (IA) a été lancé hier à l'Institut national spécialisé de la formation professionnelle d'El Rahmania, par la ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Nacima Arhab, en présence du ministre de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Nouredine Ouadah. D'une durée de 12 semaines, le programme combine 8 semaines de formation intensive et 4 semaines de projets pratiques. Il vise à développer les compétences nationales en IA et à encourager l'entrepreneuriat, notamment grâce à un incubateur d'entreprises intégré. La formation, centrée sur la pratique et les projets concrets, prépare les participants à créer des solutions numériques adaptées au marché et à développer leurs propres start-up. Le programme reflète l'engagement de l'État à investir dans les talents et l'innovation technologique.

RETRAITÉS

Des prêts bancaires bonifiés

Plus de 3,5 millions de retraités pourront en bénéficier, avec même une formule compatible avec la finance islamique.

Afin d'améliorer le niveau de vie des retraités, la Caisse nationale des retraites (CNR) semble avoir adopté une nouvelle approche, allant au-delà des simples revalorisations pour rechercher de nouvelles solutions. À ce titre, une convention devrait être signée entre la CNR et une banque publique afin d'accorder des prêts à l'ensemble des retraités avec des taux bonifiés.

L'annonce a été faite hier matin par le directeur général de la CNR, Hafid Adrar, lors de son passage à l'émission

«L'invité du jour» de la Radio Chaîne III de la Radio algérienne. «Cette banque a agi en tant que société citoyenne et non en tant que banque commerciale», a précisé Hafid Adrar, ajoutant que la CNR avait également agi en tant que société citoyenne. «Nous nous sommes associés pour mieux servir nos retraités.»

«Mieux encore, ceux qui optent pour le financement islamique auront cette possibilité avec des conditions avantageuses», a-t-il indiqué. Par ailleurs, les équipes de la CNR travaillent sur des projets de conventions visant à accorder d'autres avantages aux assurés sociaux. «Ces avantages ne pourront qu'avoir un effet positif sur l'amélioration du niveau de vie des retraités», a-t-il affirmé. Cette fois, la CNR a pris une démarche offensive, en faisant évoluer sa réflexion pour améliorer le niveau de vie et ne plus se contenter des augmentations, qui sont d'ailleurs un droit légal et légitime pour l'ensemble des retraités, selon le DG de la CNR.

LA PENSION DE MAI AVANCÉE

Sur un autre registre, Hafid Adrar a indiqué que les pensions et allocations, avec les nouveaux montants, pour les retraités de droit direct ou les bénéficiaires de droit de réversion, seront versées la première semaine de mai, contrairement au calendrier habituel qui s'étale du 15 au 26 de chaque mois.

Pour des raisons sociales, notamment les fêtes de l'Aïd, les pouvoirs publics ont décidé d'avancer ce paiement. Pour rattraper le décalage, la CNR prévoit également



d'avancer le paiement du mois de juin, qui se fera autour du 8 juin. Le DG de la CNR a tenu à rassurer les retraités sur le respect des dates de paiement des pensions et allocations : «Il n'y aura aucun retard et tout le monde percevra son dû à temps», a-t-il certifié.

PLUS DE 3,5 MILLIONS AFFILIÉS CONCERNÉS

Revenant sur la augmentations attendues en ce mois de mai, Hafid Adrar a précisé qu'elles font suite à deux décisions différentes qui ont été prises. La première concerne l'augmentation du SNMG qui est passé à 24 000 DA. Du coup le montant minimum de la pension de retraite est passé à 24 000 DA et le montant minimum de l'allocation de retraite qui était à 15 000 DA est passé à 18 000 DA. La deuxième concerne les 5 et 10% qui représente la revalorisation annuelle des pensions et allocation des retraites et qui prend effet le premier mai de l'année en court. Le taux de l'augmentation est de 5% pour les retraités percevant plus de 20 000 DA et de 10% pour ceux qui perçoivent 20 000 DA et

moins. L'invité de la Radio a indiqué que ces augmentations toucheront plus de 3,5 millions de retraités pour une enveloppe annuelle estimée à 88 milliards de DA.

Retraité anticipée et métiers pénibles

Le DG de la CNR a indiqué que le dossier de la retraite anticipée pour plusieurs corps de métiers de l'éducation est effectif et que ses services sont prêts à le prendre en charge.

Concernant la question de la classification des métiers pénibles, il a précisé que la commission en charge du dossier travaille normalement et progresse dans ses travaux. Cependant, le dossier est complexe : avec la numérisation et les nouvelles technologies, il faut déterminer ce qui est pénible et ce qui ne l'est pas. La loi parle de métiers à haute pénibilité, et non simplement de métiers pénibles.

À ce stade, Hafid Adrar a indiqué que les pouvoirs publics attendent les résultats de cette commission avant de trancher, ce qui nécessitera du temps, «surtout qu'il faut assurer une justice pour l'ensemble des salariés».

S. Smati

RECRUTEMENT DE NOTAIRES ET D'HUISSIERS

Pas de concours en vue



Concernant leur organisation territoriale, Lotfi Boudjemaa a indiqué que la répartition des notaires et des huissiers repose sur des critères objectifs, tels que le volume de l'activité judiciaire, la densité de la population et le dynamisme économique des régions. Il a rappelé que les huissiers

exercent dans le ressort des cours judiciaires, tandis que les notaires disposent d'une compétence nationale.

Sur le plan des effectifs, le ministre a fait savoir que 3 147 notaires et 2 897 huissiers de justice exercent actuellement à travers le pays. Un chiffre jugé suffisant pour garantir la continuité et la qualité du service public.

La répartition de ces professionnels est régulièrement ajustée dans le cadre du mouvement annuel du secteur, permettant de combler les postes vacants liés aux départs à la retraite ou aux cessations de fonction. Elle sera également revue à l'occasion de la révision du découpage administratif, notamment dans les nouvelles wilayas.

En conclusion, le ministre a estimé qu'au vu des effectifs actuels, aucune ouverture de concours pour l'accès aux professions de notaire et d'huissier de justice n'est envisagée à ce stade.

RÉVISION DU CADRE LÉGISLATIF DES ACTIVITÉS COMMERCIALES

Les enjeux économiques au cœur du projet

Les députés de l'Assemblée populaire nationale examineront, aujourd'hui, le projet de loi modifiant et complétant la loi n° 04-08 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales.

Les débats doivent se poursuivre jusqu'à demain, avant un vote prévu mercredi. Ce calendrier traduit l'importance accordée à ce texte, considéré comme stratégique au regard des enjeux économiques et financiers actuels. La commission des affaires économiques, de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines a, pour sa part, apporté une modification unique à la version initiale présentée par le gouvernement. Selon le rapport préliminaire, cette révision concerne l'article 37, où le terme «mise en demeure» a été remplacé par «notification» afin de consacrer une terminologie juridique plus précise. Désormais, le texte prévoit que le contrevenant dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification pour régulariser sa situation. Passé ce délai, le wali pourra ordonner la fermeture administrative de l'établissement jusqu'à sa mise en conformité, avec la possibilité, en cas de non-régularisation prolongée, d'une radiation du registre du commerce par décision judiciaire. Au-delà de cet ajustement technique, le projet de loi poursuit des objectifs plus larges.

Il vise notamment à renforcer la protection du tissu économique national et à consolider les mécanismes de contrôle des activités commerciales, dans un contexte marqué par la montée des crimes financiers.

Le texte ambitionne également d'aligner le cadre réglementaire national sur les standards internationaux, notamment ceux



recommandés par le Groupe d'action financière, afin de consolider la crédibilité du système financier algérien.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Le dispositif prévoit, en outre, un durcissement des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent, la fraude fiscale et le financement du terrorisme, ainsi qu'un encadrement accru des opérations financières d'envergure. Dans cette optique, des sanctions plus strictes sont envisagées, accompagnées d'un renforcement des dis-

positifs de surveillance. Par ailleurs, le projet accorde davantage de prérogatives aux représentants du Centre national du registre du commerce (CNRC) au niveau des guichets uniques. Cette évolution devrait permettre d'accélérer les procédures d'enregistrement des investissements, tout en améliorant la transparence et le contrôle des activités commerciales.

MODERNISATION DE LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

Lors de son audition mercredi dernier, le responsable par intérim du CNRC, Houci-

ne Zaoui, a souligné que ce texte constituait «une pierre angulaire» dans la modernisation de la gouvernance économique. Il a mis en avant une approche fondée sur la transparence, la numérisation et la gestion des risques, destinée à renforcer l'attractivité de l'économie nationale et à consolider la confiance des investisseurs. Le projet s'inscrit ainsi dans une réforme globale visant à adapter le cadre juridique aux mutations rapides de l'environnement économique, tant au niveau national qu'international. Il introduit notamment des mécanismes visant à améliorer la transparence des personnes morales, en imposant l'identification des bénéficiaires effectifs et la mise à jour régulière des données relatives à la propriété et à la gestion des entreprises. Enfin, le texte élargit le champ des infractions liées aux activités commerciales pour inclure de nouvelles formes de criminalité financière, tout en instaurant une approche préventive basée sur l'évaluation des risques. En parallèle, des mesures de simplification administrative sont prévues afin d'améliorer le climat des affaires, notamment par le renforcement du rôle des guichets uniques dans l'accompagnement des investisseurs. À travers ce projet de loi, les pouvoirs publics entendent ainsi conjuguer exigence de transparence, efficacité réglementaire et attractivité économique, dans un contexte où la lutte contre les dérives financières s'impose comme une priorité stratégique.

I. Khermane

LA VISITE DU PRÉSIDENT DU MEDEF A ÉTÉ PROLONGÉE DE TROIS JOURS

La réconciliation par les projets

La visite de Patrick Martin, président du Medef, s'achève finalement aujourd'hui après cinq jours de rencontres avec les entrepreneurs français implantés en Algérie et leurs partenaires algériens du Conseil du nouveau économique algérien (CREA). La visite, qui devait durer deux jours (jeudi et vendredi), a finalement été prolongée de trois autres jours. Même si rien n'a filtré de ces rencontres, quelques indiscretions font état de plusieurs rencontres avec des chefs d'entreprises françaises installées en Algérie et des Algériens en plus des discussions avec les responsables du CREA et des membres du gouvernement. Samedi dernier, il a rencontré des chefs d'entreprises algériens et français. Ce déplacement, effectué à l'invitation du Conseil du nouveau économique algérien (CREA), s'est transformé en un véritable marathon technique, où des dossiers industriels et énergétiques ont été âprement discutés. Le patron du Medef, accompagné de Yannick Morillon, président du Conseil d'affaires algéro-français au sein de Medef International, a plaidé pour une approche pragmatique, affirmant que «le marché algérien et le besoin de sécurité énergétique de la France, lié notamment aux tensions régionales en Iran,



imposent une réconciliation par les projets». Le président du Medef a été reçu en audience vendredi par le ministre de l'Industrie, Yahia Bachir. Cette rencontre a permis de «lever les ambiguïtés» sur la nouvelle orientation économique algérienne, à savoir procéder à un engagement réel dans la production locale et le transfert technologique.

LES DOSSIERS DE RENAULT ET CMA CGM SUR LA TABLE

Au cours de cet entretien, les deux parties ont abordé le dossier de la relance de l'usine Renault à Oran, dont le redémarrage est désormais conditionné à un taux d'intégration locale important, incluant la fabrication de composants moteurs. Après la fermeture en 2020 liée à de nouvelles régle-

mentations, l'usine attend le feu vert officiel pour reprendre la production, malgré des dépôts de dossiers de demande d'agrément en 2023 et 2025. Les autorités algériennes exigent un meilleur taux d'intégration locale, au-delà du simple assemblage SKD, pour renouveler les autorisations. Le redémarrage de l'usine est un test pour les relations industrielles entre l'Algérie et la France, avec des discussions sur la modernisation des installations et le maintien de l'emploi. Le Medef a, par ailleurs, accepté le principe de «fabriquer en Algérie pour exporter vers l'Afrique», s'appuyant sur les opportunités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf). Le ministre a également insisté sur la nécessité pour les groupes français de

«s'aligner sur la stratégie nationale de substitution aux importations, notamment dans la mécanique et l'agro-industrie». Autre dossier abordé, la logistique maritime. Cette question a aussi occupé une place centrale, avec des pourparlers concernant l'extension des activités de CMA CGM dans les discussions étant donné que les ports nationaux sont un levier jugé essentiel pour «faciliter les exportations algériennes hors hydrocarbures».

En juin 2025, le patron de CMA CGM Rodolphe Saadé avait ainsi rendu visite au président Tebboune. Il avait annoncé d'importants investissements, chiffrés en milliards d'euros à moyen terme, pour moderniser les infrastructures portuaires et logistiques en Algérie. Ces projets visent la concession et la gestion de terminaux à conteneurs (dont Oran, Djen Djen, Skikda) et la création d'une ligne maritime via la Méditerranée.

Ces annonces font suite à des discussions entamées début 2024 pour débloquer les activités de l'armateur et aplanir les difficultés opérationnelles dans les ports algériens. Ces projets s'inscrivent dans la volonté de renforcer le partenariat stratégique entre CMA CGM et l'Algérie.

L'APPROVISIONNEMENT EN GAZ AU MENU

Les questions énergétiques n'ont pas été en reste. Des «garanties sur l'approvisionnement en gaz ont été discutées en échange d'investissements technologiques français dans la filière de l'hydrogène vert». Enfin, le domaine de la santé a vu émerger des projets de colocalisation visant à l'extension de la gamme de médicaments produits par Sanofi à Sidi Abdallah (Alger), l'objectif étant de «transformer l'Algérie en une plateforme capable d'irriguer le marché africain». Avant son déplacement en Algérie, le président du Medef a indiqué à Radio Classique vouloir apporter son aide au rétablissement des relations bilatérales. «On sait très bien qu'il y a un froid. Et le monde des affaires peut contribuer à ce que les relations se détendent, parce que l'Algérie est un partenaire important pour la France d'une manière générale, pour son économie en particulier. Si je peux apporter ma contribution à cela, ça sera bien», a-t-il déclaré. Selon lui, le Medef va «jouer son rôle en contribuant à ce qu'on renoue avec une relation plus apaisée». Son annonce s'inscrit dans un processus de dégel progressif des relations entre la France et l'Algérie.

H. Adryen

ZLECAF

De nouvelles règles pour la concurrence

La montée en puissance de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) impose aux exportateurs une meilleure maîtrise des règles de concurrence, un enjeu clé pour sécuriser les échanges et éviter des sanctions financières potentiellement lourdes.

Le président du Conseil de la concurrence, Ahmed Dkhinesa, a appelé à une meilleure sensibilisation des opérateurs économiques engagés dans l'exportation à l'importance de la maîtrise des règles de concurrence régissant les échanges commerciaux dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), afin d'éviter les risques et sanctions pouvant en découler.

Dans une déclaration accordée au journal El Messa, en marge de la Conférence africaine sur l'exportation et la logistique organisée en Algérie, M. Dkhinesa a indiqué que l'activité exportatrice est encadrée par un ensemble de règles et de dispositifs juridiques que les opérateurs doivent connaître et respecter, notamment dans la conduite des opérations d'exportation et lors des négociations avec les partenaires.

Intervenant sur la mise en œuvre du protocole de la ZLECAF relatif à la concurrence, le respon-

sable a précisé que ce dispositif, dont l'entrée en vigueur est attendue, constitue un cadre juridique structurant garantissant les droits des exportateurs. Il représente, selon lui, une opportunité majeure pour accompagner la dynamique croissante du secteur de l'exportation, laquelle nécessite un encadrement juridique, judiciaire et institutionnel adapté.

RENFORCEMENT DES MÉCANISMES CONTINENTAUX

M. Dkhinesa a souligné que ce protocole s'appuie sur plusieurs instances africaines et régionales chargées de réguler la concurrence selon les standards internationaux et continentaux. Qualifiant cette démarche de « sérieuse et réaliste », il a insisté sur la nécessité d'une préparation rigoureuse ainsi que sur le renforcement des compétences à travers la formation et la spécialisation. La mise en œuvre de ce protocole constitue, selon lui, une garantie de protection juridique pour les expo-



tateurs, impliquant une adaptation institutionnelle aux nouvelles exigences réglementaires.

RÔLE DU CONSEIL DE LA CONCURRENCE

Concernant le rôle du Conseil

de la concurrence, M. Dkhinesa a indiqué qu'il repose principalement sur la sensibilisation aux règles de concurrence et l'accompagnement dans la formation de compétences spécialisées, en coordination avec les institutions

et secteurs concernés. L'objectif est de diffuser largement les dispositions du protocole et de prévenir les risques liés à la méconnaissance des règles en vigueur, lesquelles peuvent entraîner des sanctions financières significatives, susceptibles d'affecter les opérateurs économiques ainsi que l'économie nationale dans son ensemble. Pour rappel, ce protocole, adopté en février 2023, s'inscrit dans la deuxième phase des négociations de la ZLECAF visant à renforcer le cadre réglementaire des échanges de marchandises. Il a pour objectif d'instaurer un marché équitable en luttant contre les pratiques anti-concurrentielles telles que les positions dominantes et les situations de monopole, tout en favorisant l'intégration économique africaine. Il prévoit également la mise en place d'une autorité continentale de la concurrence chargée de coordonner les législations, de protéger les consommateurs et de promouvoir les entreprises locales.

CÉRÉALICULTURE

L'Algérie renforce ses stocks stratégiques

La wilaya d'Adrar prévoit une production de plus de 1,7 million de quintaux de blé dur durant la saison agricole en cours, avec un rendement estimé à 80 quintaux par hectare sur une superficie de 38 000 hectares. La campagne de récolte a débuté dans la commune de Fenoughil, avec la mobilisation de moyens importants, dont plus de 140 moissonneuses-batteuses et 200 camions pour le transport, ainsi que la protection civile pour prévenir les risques d'incendie.

L'entreprise « Agrodiv » fournit les équipements de récolte, tandis que l'Office algérien interprofessionnel des céréales a mis en place dix centres de stockage pour accompagner l'opération.

Par ailleurs, l'Algérie poursuit le renforcement de son stock stratégique de céréales à travers une série d'appels d'offres internationaux ayant permis l'im-

portation de volumes importants de blé tendre et de blé dur, dans un contexte marqué par les enjeux de sécurité alimentaire et les perspectives d'une production agricole jugée stable pour la campagne 2025-2026. Depuis le début de l'année, plusieurs opérations d'achat ont été menées par l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAI), importateur public exclusif. Elles ont notamment abouti à l'acquisition de 400 000 tonnes de blé dur à la mi-avril, de 600 000 tonnes de blé tendre en janvier, ainsi que d'une cargaison similaire en février. En mars, près de 700 000 tonnes supplémentaires de blé tendre ont été importées.

Au total, les achats cumulés de céréales depuis le début de l'année dépasseraient les 2 millions de tonnes, toutes qualités confondues, selon des estimations de spécialistes du secteur.

DES BESOINS EN HAUSSE

Sur le plan des perspectives, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) prévoit que les importations algériennes de céréales atteindront 14,6 millions de tonnes entre juillet 2025 et juin 2026, soit une hausse de 8 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Le blé demeure le principal produit importé, tandis que le maïs représenterait environ 5 millions de tonnes, soit 16 % du total attendu. Cette progression est notamment liée à la croissance du secteur de l'aviation et à la hausse de la demande en aliments pour bétail.

UNE PRODUCTION NATIONALE STABLE

La production nationale de céréales est, quant à elle, estimée à 4,2 millions de

tonnes pour la campagne 2025-2026, un niveau comparable à celui de la saison précédente, mais supérieur à celui enregistré en 2021, année marquée par une forte sécheresse.

Dans ce contexte, les autorités poursuivent leur stratégie de sécurisation alimentaire à travers le soutien aux agriculteurs, l'accès facilité au crédit bancaire, ainsi que la modernisation des équipements agricoles. Parallèlement, des projets structurants sont en cours, notamment dans l'agriculture saharienne et les cultures stratégiques. Parmi eux figurent le projet « Baladna Algérie » à Adrar, dédié à la production de lait en poudre et de viande bovine en partenariat avec le groupe qatari Baladna, ainsi qu'un projet de production de légumineuses et de pâtes alimentaires à Timimoun, en collaboration avec le partenaire italien « B.F. ».

EXPORTATIONS

Le verre algérien conquiert l'Europe

CNAN El Djazair, filiale du groupe GATMA, a procédé à une opération de transport maritime portant sur des cargaisons de verre conditionnées sur palettes, destinées aux marchés européens, au départ du port d'Alger.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du renforcement des activités d'exportation et de la consolidation de la présence du transporteur national sur les lignes maritimes internationales, en conformité avec les standards de qualité et de performance logistique.

Selon l'entreprise, cette initiative reflète sa stratégie visant à accompagner les opérateurs économiques nationaux dans leurs opérations d'exportation et à soutenir la valorisation du produit algérien à l'international.



À travers ce type d'opérations, CNAN El Djazair entend également contribuer à la dynamisation du commerce exté-

rieur et au développement des chaînes logistiques reliant l'Algérie aux principaux marchés mondiaux.

IMPÔTS

Jibayatic mise à jour

Les adresses du portail des services numériques «Jibayatic» et de la plateforme numérique d'immatriculation fiscale en ligne ont été mises à jour et sont, depuis hier, opérationnelles, a annoncé la Direction générale des Impôts (DGI) dans un communiqué. Les adresses du portail des services numériques +Jibayatic+ et de la plateforme numérique d'immatriculation fiscale en ligne sont les suivantes : Portail des services numériques +Jibayatic+ : jibayatic.mf.gov.dz, Plateforme numérique d'identification fiscale à distance : nifenligne.mf.gov.dz», a précisé la DGI. Les nouvelles adresses «seront opérationnelles et obligatoires à compter de ce dimanche 26 avril 2026», ajoute la Direction, soulignant que «tous les concernés sont tenus de les utiliser exclusivement étant donné qu'elles relèvent du domaine officiel du ministère des Finances».

Cette mise à jour vise à «améliorer la qualité des services numériques proposés et à renforcer les conditions d'accès, pour une sécurité et une fiabilité renforcées», lit-on dans le communiqué.

AFFAIRE DE L'EX-DG DE L'OPGI D'HUSSEIN DEY

Le procureur requiert l'aggravation de la peine

Le procureur général près la cour d'Alger a requis l'aggravation de la peine prononcée à l'encontre de l'ancien directeur général de l'OPGI d'Hussein Dey, Rahaimia Mohamed, estimant que sa responsabilité pénale est pleinement établie dans les faits de corruption et de trafic d'influence qui lui sont reprochés.

Par Redouane Hannachi

L'affaire a été examinée par la 10e chambre pénale de la cour d'Alger, dont le verdict est attendu le 5 mai prochain. En première instance, le tribunal de Chéraga avait condamné l'accusé à trois ans de prison ferme assortis d'une amende de 200 000 dinars. Lors de son passage à la barre, l'ex-responsable a nié l'ensemble des accusations portées contre lui. Selon le dossier, l'ancien dirigeant de l'OPGI d'Hussein Dey a été reconnu coupable de plusieurs



chefs d'inculpation, notamment trafic d'influence, faux et usage de faux dans des documents administratifs, ainsi que marchandage de logements sociaux et perception de pots-de-vin. Il lui est reproché d'avoir donné des instructions à des responsables d'agences, notamment au niveau de la place du 1er Mai, afin de favoriser indûment certaines personnes dans l'attribution de logements sociaux. Son collaborateur, chargé de la gestion du foncier au sein de la même structure, a

écopé de la même peine. Poursuivi pour complicité dans les faits de faux et usage de faux, il a affirmé avoir agi sur instruction directe de son supérieur hiérarchique. Dans le même dossier, l'ancien responsable du service de location des logements sociaux relevant de l'OPGI de Sidi M'Hamed a été condamné à trois ans de prison ferme et à une amende de 200 000 dinars pour avoir remis des documents falsifiés à des bénéficiaires. Par ailleurs, plusieurs ex-cadres et anciens fonctionnaires

ont été condamnés par contumace à cinq ans de prison ferme, assortis d'amendes de 300 000 dinars, et font l'objet de mandats d'arrêt.

UN TRAFIC JUTEUX

Au cours du procès, le parquet de Chéraga avait requis des peines allant jusqu'à cinq ans de prison ferme contre l'ex-DG et ses proches collaborateurs. L'enquête, menée par les services de la Gendarmerie nationale de Bouchaoui, a mis en évidence l'exis-

tence d'un système de corruption impliquant l'octroi de logements sociaux en contrepartie de sommes d'argent. Les investigations ont notamment révélé qu'un logement avait été attribué à un bénéficiaire contre le versement d'une somme transitant par un employé de l'APC d'Ouled Fayet. Les services de la wilaya d'Alger ont confirmé que le nom de ce bénéficiaire ne figurait pas sur les listes officielles. Plus largement, l'enquête judiciaire a établi que les mis en cause exigeaient des montants variant entre 600 et 800 millions de centimes pour faciliter l'accès à des logements sociaux. Lors des plaidoiries, les avocats de la défense ont sollicité l'octroi de circonstances atténuantes, lesquelles ont effectivement été retenues en première instance, permettant une réduction des peines prononcées. Pour rappel, Rahaimia Mohamed avait été placé en détention provisoire en 2019 à la prison d'El Harrach, dans le cadre d'une enquête menée par le tribunal de Sidi M'Hamed sur des faits de corruption et d'octroi d'avantages indus, en lien avec une affaire impliquant l'ancien directeur général de la Sûreté nationale, Abdelghani Hamel. **R. H.**

AFFAIRE BENHALIMA MOHAMED

Le parquet se pourvoit en cassation

Le procureur général a introduit un pourvoi en cassation contre la décision rendue en appel dans l'affaire impliquant Benhalima Mohamed Azzouz, ancien gendarme déserteur, et son coaccusé Mohamed Abdellah.

Le ministère public conteste notamment l'octroi de circonstances atténuantes, estimant que celles-ci ne se justifient pas au regard de la gravité des faits reprochés. Après plusieurs reports, le procès en appel s'est tenu le 13 avril devant le tribunal criminel de deuxième instance d'Alger, sous la présidence de Mme Dahmani Naïma. Malgré le refus initial des accusés de comparaître, invoquant leur incapacité à être jugés, l'audience a finalement pu se dérou-

ler grâce à la fermeté et à l'expérience de la magistrate, les prévenus ayant fini par se plier à sa décision. À l'issue des délibérations, la cour a retenu à leur encontre le seul chef d'accusation d'atteinte à l'intégrité du territoire national, les acquittant des faits liés à une supposée appartenance aux organisations classées terroristes Rachad et le MAK. Les deux hommes ont écopé de peines réduites à deux ans de prison ferme, contre cinq ans en première instance, bénéficiant de larges circonstances atténuantes. Durant le procès, les accusés ont rejeté toute relation avec les individus recherchés Mohamed Zitout et Amir Boukhars, alias «Amir DZ». De son côté, le procureur général avait requis une peine de dix ans de prison ferme, estimant que les éléments maté-

riels et l'intention criminelle de rejoindre des organisations terroristes étaient établis. Dans le même dossier, vingt autres prévenus non détenus ont été condamnés à des peines allant d'une année de prison ferme à une année avec sursis, alors que le parquet avait requis jusqu'à sept ans de prison à leur encontre. Les avocats de la défense avaient, pour leur part, plaidé l'acquittement. Pour rappel, en première instance, le tribunal criminel de Dar El-Beïda avait condamné, le 15 mai 2025, Benhalima Mohamed Azzouz et Mohamed Abdellah à cinq ans de prison ferme pour notamment «adhésion à un groupe subversif visant la sécurité de l'État et l'unité nationale». D'autres accusés avaient écopé de peines de trois ans de prison ferme, tandis que

certaines avaient bénéficié de peines avec sursis ou d'acquittements. Les mis en cause étaient poursuivis pour plusieurs chefs d'inculpation, dont complot visant à inciter les citoyens contre l'autorité de l'État et financement d'activités portant atteinte à la sécurité nationale. Par ailleurs, Mohamed Zitout et Amir Boukhars ont été condamnés par contumace à vingt ans de prison ferme, avec maintien des mandats d'arrêt internationaux émis à leur encontre. Lors de l'audience en appel, la présidente a su maintenir le calme face aux tentatives de perturbation de certains accusés, faisant preuve de sang-froid et d'autorité. Il est également à noter que plusieurs prévenus ne se sont pas présentés à l'audience, malgré les convocations du parquet général. **R. H.**

BLANCHIMENT D'ARGENT

Le procès de Réda Kouninef ce mercredi



La première chambre pénale de la cour d'Alger rendra sa décision ce mercredi dans le cadre du procès en appel introduit par Réda Kouninef, poursuivi dans une affaire de blanchiment d'argent liée à des faits de corruption. L'accusé, ainsi que ses frères et sa sœur -cette dernière jugée par défaut- avaient été condamnés le 7 janvier dernier par la sixième chambre pénale de la même cour. Les juges avaient alors alourdi les peines prononcées en première instance, infligeant notamment dix ans de

prison ferme aux frères Kouninef. Déjà impliqué dans plusieurs dossiers judiciaires, Réda Kouninef doit également comparaître dans une autre affaire relative au transfert illicite de capitaux vers et depuis l'étranger, portant sur un montant estimé à près de 8 millions de dollars, aux côtés de ses frères et de son beau-frère. Dans le dossier examiné en appel, le patron du groupe familial KouGC est poursuivi pour « blanchiment d'argent issu de

produits de corruption ». Les faits concernent l'acquisition, par acte notarié, de l'usufruit d'une concession agricole située à Zéralda pour un montant de 5 millions de dinars, auprès de son propriétaire, Belachène Benabdellah. Selon les éléments de l'enquête, cette opération remonte à 2018, lorsque les deux parties ont convenu de créer une société usufruitière pour l'exploitation, sur une durée de 25 ans, d'une parcelle arboricole d'environ un hectare (9 800 m²), comprenant une construction légère.

Lors de l'instruction, les deux mis en cause avaient affirmé que cet usufruit visait à soutenir la production de plants destinés à une exploitation agricole de 20 hectares située à Chéraga et appartenant à Réda Kouninef, bien confisqué par l'État en 2020. Ils avaient également évoqué la création d'une société de participation, conformément aux dispositions du code de commerce, pour développer d'autres activités agricoles sans lien direct avec la

concession de Zéralda. Les protagonistes avaient désigné Djillali Akrouf à la tête de cette structure, en raison de son expérience dans le domaine agricole. Après l'arrestation de Réda Kouninef, ce dernier s'est retrouvé impliqué dans un litige judiciaire, accusant des membres de la famille de l'accusé de menaces et d'agressions visant à l'empêcher d'accéder à la concession.

Le dossier a par la suite été transféré au pôle économique et financier du tribunal de Sidi M'hamed. Il est à noter que Réda Kouninef comparait dans ce procès aux côtés de son beau-père Abdelaziz Nouacer. En revanche, son beau-frère Manil Nouacer demeure en fuite, tandis que son associé Belachène Benabdellah est décédé. Les mandats d'arrêt internationaux émis contre les personnes en fuite restent en vigueur. Depuis 2019, la justice a statué sur plusieurs affaires impliquant Réda Kouninef et son entourage, dans le cadre de dossiers liés à la corruption et à la malversation. **R. H.**

MOIS DU PATRIMOINE

Forte affluence à La Citadelle d'Alger

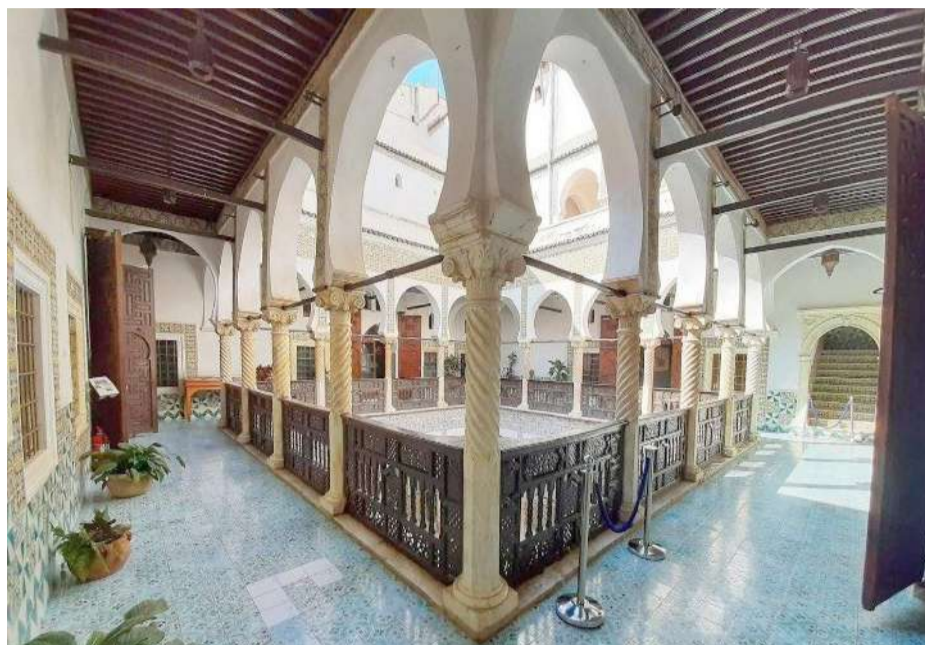
La Citadelle d'Alger, appelée aussi «Dar El-Soltane», connaît depuis le début des activités du Mois du Patrimoine (18 avril-18 mai) une forte affluence de visiteurs algériens et étrangers, qui s'y rendent chaque jour, pour découvrir ce monument historique et archéologique perché sur les hauteurs de la Casbah d'Alger.

Placé sous la tutelle de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGEBEC) relevant du ministère de la Culture et des Arts, ce lieu baigne dans une atmosphère touristique dynamique et vibrante. Il accueille quotidiennement un nombre important de visiteurs algériens venus de différentes wilayas du pays, voire aussi des étrangers, tous âges confondus, animés par le désir de découvrir l'histoire et les spécificités architecturales ainsi que les événements historiques de cet édifice ancestral. La visite de la Citadelle d'Alger, nichée dans les hauteurs de la Casbah à 118 mètres au-dessus du niveau de la mer, est incontournable dans le circuit touristique et historique de la Casbah d'Alger, avec ses multiples sites, notamment la basse Casbah, réputée pour ses sites de l'époque ottomane tels que la Mosquée «Ketchaoua», les musées avoisinants, ainsi que les Ksour, Douirettes et autres édifices, le tout accompagné de guides touristiques.

UNE DESTINATION DE CHOIX

Située dans le périmètre du secteur sauvegardé de la Casbah d'Alger, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1992, la Citadelle d'Alger, se distingue par la splendeur de son architecture mêlant palais, mosquées, remparts et autres édifices historiques dont les premiers remontent au XVI^e siècle. Depuis l'achèvement des travaux de restauration et de réhabilitation d'importantes parties du site, elle s'est imposée comme une destination de choix pour les touristes.

Dans une déclaration à l'APS, la directrice de la Citadelle d'Alger, Mme Tazekritt Fatiha a précisé qu'un nombre important de visiteurs algériens résidant dans le pays ou à l'étranger visitent quotidiennement ce



monument, voire aussi des étrangers de diverses nationalités. Des visites guidées sont également organisées au profit des étudiants universitaires, notamment des instituts d'histoire, d'archéologie et d'architecture, et ce tout au long de la semaine, avec un pic de fréquentation observé les week-ends et durant les vacances scolaires, a-t-elle ajouté.

INTÉRÊT POUR L'HISTOIRE

Des spécialistes du patrimoine relevant de la Citadelle d'Alger fournissent des explications détaillées aux visiteurs sur la Casbah en général et sur les différentes composantes de la Citadelle en particulier, dont la mosquée du Dey, Dar El Baroud et le quartier des janissaires, et ce à travers deux grandes maquettes : l'une met en

relief les monuments historiques, religieux et archéologiques de la Casbah et l'autre dédiée à la Citadelle avec l'ensemble de ses espaces, a fait savoir la responsable. Le site accueille également de manière régulière des élèves des établissements scolaires de différents cycles et wilayas, ainsi que des groupes des Scouts musulmans algériens (SMA) et des associations culturelles spécialisées dans la protection du patrimoine culturel algérien. Cet engouement reflète «l'intérêt des Algériens pour la découverte de leur histoire séculaire et de leur patrimoine architectural et archéologique», a souligné la directrice de la Citadelle, relevant que «le Palais du Dey capte l'attention des visiteurs, notamment en raison de l'épisode de l'éventail». Les touristes étrangers, quant à eux, manifestent un vif intérêt pour

les détails architecturaux et les éléments patrimoniaux de ce monument historique. Par ailleurs, Mme Tazekritt a indiqué que le nombre de visiteurs augmente davantage durant le Mois du patrimoine, période durant laquelle sont programmées de nombreuses activités culturelles et artistiques, telles que des expositions d'artisanat avec la participation d'artisans, outre des expositions artistiques sur la vie quotidienne des habitants de la casbah et son patrimoine, ainsi que des ateliers vivants dédiés aux métiers traditionnels, ce qui suscite l'intérêt des visiteurs.

RESTAURATION DU PALAIS DU DEY

Concernant l'état d'avancement des travaux de restauration et d'aménagement du Palais du Dey, la même intervenante a précisé qu'ils «progressent à un rythme soutenu et devraient être achevés dans les prochains mois en vue de sa réception et son ouverture au public», ajoutant qu'il sera procédé également à «la réception prochainement du Palais des Beys après finalisation des travaux, pour être ouvert lui aussi aux visiteurs». S'étendant sur une superficie d'un hectare et demi, la Citadelle d'Alger demeure l'un des monuments civilisationnels les plus emblématiques de la Casbah, outre sa grande symbolique historique. Edifiée entre 1516 et 1591 sous l'impulsion des frères Barberousse, elle est devenue, en 1818, le siège de la Régence d'Alger. Après l'occupation française de l'Algérie en 1830, la Citadelle d'Alger a été prise par les troupes coloniales qui en ont dégradé et altéré de nombreux éléments architecturaux, à l'instar du reste de la Casbah, notamment la Basse-Casbah. Les autorités coloniales en avaient également fait leur quartier général et un casernement, en y érigeant diverses structures militaires.

MOUTONS DE L'AÏD

7100 têtes arrivent au port de Ténès

Un nouveau lot de moutons, estimé à plus de 7.100 têtes, est arrivé hier matin au port de Ténès (wilaya de Chlef) en provenance d'Espagne, dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'importation des moutons de l'Aïd el-Adha. Cette cargaison est la 3^e du genre réceptionnée au port de Ténès depuis le début de l'opération d'importation des moutons, a indiqué le directeur des services agricoles de Chlef, Mehdi Kouadria,

ajoutant qu'elle comprend plus de 7.100 têtes. Selon le même responsable, les équipes vétérinaires ont procédé au contrôle des moutons à bord du navire avant leur déchargement, précisant qu'ils seront ensuite soumis à une période de quarantaine de sept (7) jours dans des zones affectées à cet effet. Pour rappel, le port de Ténès a accueilli, depuis le début du mois d'avril en cours, deux (2) cargaisons de moutons importés en provenance de

Roumanie (8.100 et 9.100 têtes), tandis que d'autres arrivages sont attendus dans les prochains jours. Cette opération s'inscrit dans le cadre des mesures visant à répondre à la demande nationale en moutons de l'Aïd et à en assurer la disponibilité à travers les différentes wilayas du pays. Plusieurs cargaisons pour rappel, ont déjà été réceptionnées dans différents ports notamment Alger, Oran, Jijel. L'opération d'importation des moutons,

en provenance d'Espagne et de Roumanie entre autre a débuté le mois de mars dernier. Le 18 avril dernier, le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche a lancé de l'opération de réservation et de vente des moutons importés. L'opération de réservation et de vente se fait exclusivement via la plateforme numérique «adhahi.dz», précise le ministère, soulignant qu'aucun autre canal de vente en dehors de

cette plateforme n'est valable. Dans le cadre de la facilitation des procédures au profit des citoyens et de l'encouragement de l'utilisation des moyens de paiement modernes, le ministère a fixé les prix de vente selon le mode de paiement : le prix du mouton de sacrifice est de 50.000 DA pour le paiement en espèces, 49.000 DA via les dispositifs de paiement électronique, et 48.000 DA pour le paiement en ligne.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

30 blessés suite au renversement d'un bus à Annaba

Trente (30) personnes ont été blessées samedi dans un accident de la route survenu au niveau de la route nationale n°44, à oued Nil, en direction de Berrahal, dans la commune d'El Bouni, à Annaba. Selon un communiqué de la Direction générale de la Protection civile, l'accident consiste en une déviation suivie du renversement d'un bus de transport de passagers assurant la ligne Annaba-El Bouni. L'accident a fait 30 blessés présentant diverses blessures, dont 7 victimes dans un état grave. Les services de la Protection civile sont sur place afin de prodiguer les premiers secours aux blessés. Pour cette intervention, deux camions de secours et cinq ambulances ont été mobilisés.

ENVOYÉS EN FORMATION À L'ACADÉMIE D'AL-AZHAR EN EGYPTE

Des imams reçus par Belmehdi

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi a reçu, dimanche à Alger, le 5^e groupe d'imams envoyés à l'Académie mondiale d'Al-Azhar, relevant du Complexe des recherches islamiques d'Al-Azhar en Egypte, et ce dans le cadre de la mise en œuvre des clauses de la convention de coopération entre l'Algérie et l'Egypte dans le domaine des affaires religieuses et des wakfs, a indiqué un communiqué du ministère. Dans une allocution d'orientation, le ministre a exhorté les imams à «faire preuve de responsabilité

et de discipline, et à tirer profit de cette formation pour développer leurs capacités scientifiques et de prédication», soulignant que leur sélection reflète «la confiance de l'Etat en leurs compétences et consacre la présence scientifique et religieuse de l'Algérie sur la scène internationale». Dans son allocution, le ministre a souligné la nécessité pour les imams d'être «les dignes ambassadeurs de l'Algérie et de ses valeurs authentiques à travers leur comportement et leur rendement scientifique», évoquant, dans ce cadre, le «partenariat fruc-

tueux», avec l'institution séculaire d'Al-Azhar dans la qualification des cadres religieux, l'échange d'expertises et la formation continue, lit-on dans le communiqué. Belmehdi a appelé les imams à «œuvrer, après leur retour au pays, à transmettre à leurs pairs les connaissances et expériences acquises, de manière à contribuer au renforcement des compétences des cadres religieux nationaux et à l'amélioration du service cultuel dans les mosquées en Algérie», conclut la même source.

LE DÉTROIT D'HORMUZ ET LE PROGRAMME NUCLÉAIRE

Les points de blocage majeurs

Le ministre iranien des Affaires étrangères, Abbas Araghchi, a conclu sa visite à Islamabad sans rencontrer les envoyés américains, Steve Witkoff et Jared Kushner.

La capitale pakistanaise Islamabad, qui semblait être un terrain d'espoir pour une percée dans les négociations entre les États-Unis et l'Iran, a été le théâtre d'un échec diplomatique ce week-end. Le ministre iranien des Affaires étrangères, Abbas Araghchi, a conclu sa visite à Islamabad sans rencontrer les envoyés américains, Steve Witkoff et Jared Kushner, qui avaient initialement prévu de se rendre en Pakistan pour relancer les discussions sur un éventuel cessez-le-feu dans la guerre entre les deux nations.

Le scénario avait pourtant tout pour réussir. Les États-Unis ont envoyé leurs émissaires dans l'espoir d'une reprise des pourparlers, directs ou indirects, après plusieurs mois de tensions croissantes. Cependant, à la place, la visite d'Araghchi a permis à l'Iran de transmettre ses exigences via le médiateur pakistanais sans pour autant envisager un dialogue direct avec Washington.

LE PAKISTAN, SPECTATEUR IMPUISSANT

Le Pakistan, qui avait joué un rôle de médiateur dans les négociations entre les deux puissances, s'est retrouvé dans une position délicate. Bien qu'il ait pris connaissance des positions des deux parties, il n'a pas réussi à faire avancer le dossier. L'absence de rencontre entre les diplomates iraniens et américains met en lumière la dégradation de la relation entre les deux pays, et suggère que la diplomatie, du moins à court terme, n'a pas réussi à trouver un terrain d'entente. Le ministre iranien a quitté Islamabad après avoir discuté de la situation avec des responsables pakistanais, notamment le Premier ministre Shehbaz Sharif et le chef de l'armée Asim Munir. Pendant ses entretiens, il a exposé la position de l'Iran concernant le cessez-le-



feu et la fin de la guerre, sans que des avancées notables n'émergent.

LES EXIGENCES DE TÉHÉRAN : UN ÉCART PROFOND

Téhéran, qui se trouve sous pression à la fois économique et militaire, a posé des conditions fermes pour toute reprise des négociations. Parmi ses exigences majeures : la levée du blocus naval imposé par les États-Unis sur ses ports, l'arrêt des menaces américaines, et la cessation de la guerre. En outre, Téhéran a demandé l'abandon des demandes américaines jugées excessives, telles que l'abandon complet de l'enrichissement de l'uranium, un point stratégique pour l'Iran.

Ces exigences montrent à quel point les

négociations sont compliquées. L'Iran refuse de négocier sous la pression d'un blocus économique et militaire, alors que les États-Unis, eux, exigent des concessions avant d'envisager une levée des sanctions. Le porte-parole du gouvernement iranien a d'ailleurs affirmé qu'il était «prêt à négocier, mais ne se soumettra pas». Au cœur de cette crise se trouvent deux dossiers majeurs : le détroit d'Ormuz, par lequel transite une grande partie des exportations pétrolières mondiales, et le programme nucléaire iranien. Le détroit reste un enjeu stratégique majeur pour Téhéran, qui l'utilise comme levier face aux États-Unis. L'Iran a d'ailleurs menacé de continuer à maintenir son contrôle sur cette voie maritime cruciale en réponse à ce qu'il considè-

re comme une «piraterie» militaire américaine. En parallèle, les États-Unis exigent non seulement un cessez-le-feu, mais aussi un accord global sur le nucléaire iranien, visant à freiner l'enrichissement de l'uranium et à limiter les capacités militaires de l'Iran dans ce domaine. Cette demande soulève une question centrale : l'Iran acceptera-t-il de céder sur ses ambitions nucléaires sous la pression internationale, ou maintiendra-t-il son programme comme une question de souveraineté nationale ?

UNE DIPLOMATIE SOUS TENSION

L'absence d'une table de négociation, et la fermeture d'une porte qui semblait ouverte pour les discussions, ont laissé place à une situation encore plus complexe : un face-à-face indirect entre deux puissances, où les messages sont envoyés par des intermédiaires. Les possibilités d'une rencontre directe entre les responsables américains et iraniens semblent désormais plus lointaines, tandis que les tensions autour du programme nucléaire, des sanctions et du contrôle du détroit d'Ormuz restent au centre des préoccupations.

À l'heure actuelle, le rôle du Pakistan, qui s'est vu confier la mission de médiateur, semble de plus en plus symbolique, car les deux parties restent campées sur leurs positions respectives. La fenêtre diplomatique, bien que toujours théoriquement ouverte, se ferme peu à peu, laissant place à un climat de méfiance croissante et de défis diplomatiques majeurs. Les prochaines semaines seront décisives pour déterminer si les parties peuvent réellement s'engager dans un dialogue constructif ou si la guerre des messages continuera à dominer la scène internationale. Les tensions restent élevées, et chaque mouvement diplomatique pourrait bien marquer un tournant dans cette longue crise. **R.I/agences**

SYRIE

Bachar et Maher Assad jugés par contumace

La première session des procès de justice transitoire en Syrie a eu lieu hier à Damas, marquant un tournant historique dans le processus de réconciliation du pays. Lors de cette audience, Atef Najib, ancien chef des services de sécurité à Daraa, a comparu en personne, tandis que le président déchu Bachar al-Assad et son frère Maher ont été jugés par contumace, étant absents du pays.

Cette session inaugurale ouvre un processus judiciaire sans précédent, visant à juger les crimes commis par les responsables du régime d'Assad, «notamment ceux liés à la répression violente

des manifestations de 2011». Ces procès s'inscrivent dans un effort de transition politique et judiciaire après plus de 14 ans de guerre civile dévastatrice. Le juge Fakhr al-Din al-Aryan a précisé que cette session concernait à la fois des accusés en détention et des accusés en fuite, citant notamment Bachar et Maher Assad.

L'EXEMPLE D'ATEF NAJIB

Atef Najib, proche de Bachar al-Assad, est accusé d'avoir dirigé la répression sanglante à Daraa, la ville où les premières manifestations anti-régime ont éclaté en mars 2011. Ces événements ont

été déclenchés par la torture d'enfants ayant écrit des slogans anti-gouvernementaux. Najib, qui a comparu menotté, est jugé pour sa responsabilité dans cette répression, qui a entraîné la mort et la disparition de milliers de civils. Il avait été arrêté en janvier 2025 après la chute du régime d'Assad. Bachar al-Assad et son frère Maher, qui ont fui la Syrie en décembre 2024, sont jugés par contumace. Après l'arrivée des forces de l'opposition à Damas, ils se sont exilés en Russie. Ces procès visent à juger les responsables de la guerre contre leur propre peuple, la répression des oppo-

sants politiques et les violations des droits humains commises pendant le conflit. Les autorités syriennes ont lancé ce processus judiciaire pour rendre justice aux victimes et envoyer un message fort contre l'impunité.

En vertu du Code de procédure pénale syrien, les accusés en fuite seront jugés par contumace. Si ceux-ci ne se présentent pas devant la cour, les juges pourront poursuivre les accusations et rendre des jugements par défaut. Les victimes auront également la possibilité de demander des réparations pour les torts subis. Les fosses communes, témoins des

atrocités commises par le régime, restent un symbole central de ces procès. La Syrie reste confrontée à un défi colossal pour se reconstruire après la guerre. La justice transitoire, bien qu'importante, ne garantit pas encore une réconciliation nationale effective ni un changement profond du système politique. Le pays demeure divisé, avec des tensions internes persistantes. Les prochaines sessions de procès, prévues pour mai 2026, continueront d'examiner les responsabilités d'autres figures de l'ancien régime, dont Wissam al-Assad et l'ex-mufti Badr al-Din Hassoun.

CONFLITS RÉGIONAUX

Oman et l'Iran échangent sur les efforts de paix

Le Sultan d'Oman, Haitham bin Tariq Al Said, a reçu, hier, à Mascate, le ministre iranien des Affaires étrangères, Abbas Araghchi. La rencontre a permis de discuter des «développements régionaux récents, des efforts de médiation et des initiatives visant à mettre fin aux conflits», selon l'agence de presse omanaise.

Le Sultan a pris connaissance des points de vue de la partie iranienne sur l'évolution de la situation régionale, tandis que le ministre iranien a écouté les perspectives du Sultan concernant le renforcement des efforts diplomatiques pour soutenir des solutions politiques durables et réduire les effets des crises sur les peuples de la

région. Haitham bin Tariq a insisté sur l'importance de «privilégier le langage du dialogue et de la diplomatie» pour résoudre les problèmes et promouvoir la paix. Araghchi a, quant à lui, exprimé la reconnaissance de l'Iran envers le rôle du Sultan d'Oman dans la facilitation du dialogue et le renforcement de la sécurité et de la

stabilité régionales.

L'agence iranienne «Mehr» a également rapporté que le ministre Araghchi pourrait poursuivre sa tournée régionale par une visite en Pakistan avant de se rendre en Russie, avec des consultations en cours au sein de sa délégation sur des dossiers concernant la fin des conflits.

●FA CUP

CITY EN FINALE POUR LA 4E FOIS D'AFFILÉE



What a end of the game. Il a fallu attendre 79 minutes pour voir Wembley se réveiller, frissonner et livrer ce que le foot sait faire de mieux : procurer des émotions. Après avoir perdu les deux dernières éditions, Manchester City retrouve la finale de FA Cup, sa quatrième de rang, un record. Chelsea et Leeds se disputeront l'autre ticket.

Les frères Liam et Noel Gallagher, en tribunes, n'ont pas eu grand-chose à se mettre sous les chicots en première période, Rayan Cherki et ses potes étant bien muselés par le cinquième du Championship. Rishi Sunak, ancien Premier ministre britannique et grand supporter de Southampton, file à la mi-temps heureux. Il faut attendre un dernier quart d'heure très mouvementé pour se réveiller : les frappes lointaines de Finn Azaz, côté Saints (79e) puis de Nicolás González, côté Cityzens (87e) auront déverrouillé la partie. Les remplaçants mancuniens auront fait la différence. Pep Guardiola peut encore aller chercher un joli triplé cette saison. La finale se tiendra le 16 mai prochain, à Wembley.

●MONDIAL

UN CADRE DU BRÉSIL EN SOUFFRANCE



Un Éder peut en cacher un autre. Rejoint par le Real Betis en Liga ce vendredi, la fin de saison du Real Madrid est longue et galère. Longue parce que l'équipe de Kylian Mbappé n'a aucun trophée à se mettre sous les dents (la Youth League exceptée), et galère parce que les blessures s'enchaînent. En plus de Thibaut Courtois, Rodrygo et Arda Güler, sur le flanc, le Real Madrid a dit au revoir à Éder Militão. Carlo Ancelotti peut s'inquiéter. Contre Alavés en milieu de semaine, le défenseur central s'est blessé aux ischio-jambiers de la jambe gauche. Il devra passer sur le billard, indique la Cadena Cope ce samedi. Cette blessure va contraindre le Brésilien à manquer le Mondial. Il avait déjà manqué quatre mois de compétition après une blessure au même endroit, subie en décembre. Si Marquinhos devrait être du voyage aux Amériques cet été, les solutions défensives du Brésil ressemblent à l'Amazonie si elle n'avait pas d'arbres : le désert. Bremer, Léo Pereira ou encore Roger Ibañez devraient être convoqués.

●LIGA

LE BARÇA FONCE VERS LE TITRE

Le suspense s'en est allé. Au lendemain du nul concédé par le Real Madrid à Séville, le Barça a fait le break dans la course au titre sur la pelouse de Getafe (0-2). Ce succès porte l'avance des Blaugrana à onze unités, alors qu'il n'en reste que 15 à distribuer d'ici la fin de saison. Les Catalans ont d'abord pris leur temps, ne piquant

LE FOOTBALL ITALIEN REPLONGE DANS LA TOURMENTE
L'ombre d'un nouveau scandale

Après une série de désillusions sportives, le football italien est de nouveau secoué par un scandale potentiel. L'arbitrage de Serie A est au cœur d'une enquête qui pourrait faire grand bruit.

Touche le fond, creuse encore. C'est exactement ce qu'est en train de vivre le football italien. Sur la Botte, le printemps du ballon rond est très long : un troisième échec consécutif pour se qualifier au Mondial, une absence du dernier carré des trois coupes d'Europe pour la première fois depuis 2019, et la révélation d'une vaste enquête autour de soirées privées impliquant des joueurs professionnels. Un véritable Waterloo du football.

Pour ne rien arranger à ce marasme, plusieurs médias italiens révèlent qu'une importante affaire touche l'arbitrage du football italien. Gianluca Rocchi, responsable des désignations des arbitres de Serie A et de Serie B, fait l'objet d'une enquête pour « complicité de fraude sportive ». La saison 2024-2025 est dans le viseur du parquet de Milan, comme l'indique le Corriere di Milano.



La justice examine plusieurs matchs qui auraient pu favoriser l'Inter Milan. Lors d'un Udinese-Parma en mars 2025, par exemple, un penalty

contesté aurait été accordé après intervention de Gianluca Rocchi. Lors d'un Inter-Hellas Vérone en janvier 2024, un coup de coude entre Alessan-

dro Bastoni et Duda, immédiatement suivi d'un but milanais, n'avait pas été sanctionné. Les arbitres auraient également omis de solliciter l'assistance vidéo pour cette action.

Le scandale est potentiellement d'une ampleur comparable à celui de Calciopoli, qui avait notamment entraîné la relégation de la Juventus en Serie B au milieu des années 2000. Le ministre des Sports du gouvernement Meloni, Andrea Abodi, a déclaré que le Comité national olympique italien (CONI) devait rendre des comptes. « Si sa responsabilité est établie, il y aura des conséquences », a-t-il prévenu.

Comme l'indique Sky Sports, Gianluca Rocchi s'est mis en retrait le temps que la procédure judiciaire suive son cours. En 2014 déjà, son arbitrage avait suscité de vives critiques : le Corriere dello Sport l'accusait notamment de fausser le championnat et de favoriser la Juventus.

●LIGUE

LE PSG SE RAPPROCHE DU SACRE

Avec un succès facile samedi soir à Angers (3-0), le PSG - encore une fois remanié - s'est rapproché du titre de Ligue 1 et a préparé au mieux la demi-finale aller de Ligue des champions mardi contre le Bayern Munich. Profitant du match nul de Lens (3-3) contre Brest vendredi soir, les Parisiens sont désormais seuls en tête de la Ligue 1 avec six points d'avance, avant d'affronter les hommes de Pierre Sage le 13 mai à Bollaert pour ce qui sera certainement la finale de cette saison.

Mais au delà de la Ligue 1, la Ligue des champions était aussi dans toutes les têtes et les jambes. Avant le choc mardi face au Bayern Munich en demi-finale aller, Luis Enrique a pu continuer de faire tourner son effectif, comme il a pu le faire sereinement contre Nantes mercredi (3-0) et beaucoup moins contre l'OL dimanche (défaite 2-1). Les doutes sur le niveau des habituels remplaçants et la profondeur du banc parisien ont été vite évacués du côté du PSG, qui a donc terminé au mieux la préparation du grand rendez-vous de sa saison.

"On a bien fait le boulot, ce sont typiquement des matches qui peuvent poser problèmes (ndrl: à cause de la demi-finale mardi) mais on a montré qu'on était prêt" pour le Bayern, a déclaré Luis Enrique. Hormis quelques déchets peu dangereux et un but d'Angers refusé pour hors-jeu (22e), les



Parisiens ont maîtrisé les Angevins (13e, 34 pts) avec une large possession et de jolis mouvements. Positionné en sentinelle devant la défense pour remplacer Vitorino - forfait à cause d'une inflammation au talon et incertain pour le Bayern - le Brésilien, habituel défenseur, a rayonné dans l'entre-jeu par ses bonnes inspirations.

Tous les bons ballons sont passés par celui qui a été testé à ce poste par Luis Enrique il y a déjà quelques semaines et qui apparaît désormais comme le remplaçant naturel de Vitorino à ce poste de N.6.

"C'est l'homme du match, il a tout fait bien, c'est une bonne nouvelle pour nous, je pense qu'il a un très bel avenir", a commenté Luis Enrique, "c'est plus un Sergio Busquets qu'un Vitorino". Il a ensuite trouvé intelligemment Senny Mayulu plein axe, qui a eu le temps de se retourner et enchaîner une frappe petit filet (2-0, 39e). Il a aussi servi Bradley Barcola, tout proche de marquer (43e) mais aussi de nouveau Lee Kang-In (47e).

Dans tous les bons coups, le Brésilien a même

marqué de la tête sur un corner de Lee (3-0, 52e), alors qu'il venait tout juste de buter sur Koffi (51e). Mais la soirée n'a pas été totalement idéale pour le PSG, sous le doux soleil du stade Raymond-Kopa, étrangement pas plein.

Le capitaine du soir, en raison de l'absence de Marquinhos à Angers (sans explication donnée par le club), Achraf Hakimi a été remplacé à la mi-temps.

L'avant-match a aussi été tendu. Une rixe a eu lieu sur l'autoroute A11 entre deux groupes de supporters du Collectif Ultras Paris (CUP), provoquant l'annulation du déplacement de 500 supporters sur les 800 prévus. "Le PSG condamne avec la plus grande fermeté toute forme de violence et prendra si nécessaire les sanctions appropriées pour garantir la sécurité de tous ses supporters", a expliqué à l'AFP une source proche du club.

●EREDIVISIE

FEYENOORD, GRAND BÉNÉFICIAIRE

Le FC Twente a été tenu en échec à domicile par le NEC (1-1), malgré une bonne entame et l'ouverture du score de Sondre



Ørjasæter. Bryan Linssen a égalisé avant la pause, et les visiteurs ont globalement dominé la seconde période sans parvenir à faire la différence.

Twente, bousculé, a dû s'en remettre à plusieurs arrêts de Lars Unnerstall pour éviter la défaite. Le NEC peut regretter ses occasions manquées, notamment une barre transversale de Tjaronn Chery en fin de match. Au classement, le NEC reste 3e, à trois points de Feyenoord Rotterdam, tandis que Ajax Amsterdam et FC Twente sont à égalité de points (54), avec un léger avantage à l'Ajax à la différence de buts. Trois journées restent à disputer.

que juste avant les citrons par Fermin López, parfaitement servi plein axe par Pedri (0-1, 45e). Au retour des vestiaires, Dani Olmo ou Pau Cubarsi laissent filer l'opportunité de plier l'affaire, laissant les Azulones espérer. Et trop se projeter, au point d'être pris sur une relance de Robert Lewandowski pour Marcus Rashford, qui file mettre les siens à l'abri (0-2, 74e). Un revers dommageable pour les locaux, qui perdent de précieux points dans la course à une qualification européenne.



COUPE D'ALGÉRIE DAMES

La JS Kabylie sacrée

Il s'agit du deuxième sacre consécutif pour la JSK dans cette compétition, ainsi que du deuxième titre décroché par le club lors de cette journée, après le couronnement de la catégorie U20.

La JS Kabylie a remporté la 25e édition de la Coupe d'Algérie (seniors/dames) de football, en battant l'Afak Relizane (1-0), en finale de l'épreuve, disputée avant-hier soir au stade Mustapha-Tchaker de Blida.

L'unique but de cette rencontre, inscrit par Ganouche (70e), a suffi au bonheur des «Canaris», qui conservent leur trophée pour la deuxième année consécutive.

Ce sont en effet les protégées de l'ex-internationale, Naïma Laouadi, qui avaient remporté la précédente édition, disputée en 2025, au stade Mustapha-Tchaker de Blida, où elles avaient dominé le CF Akbou (3-1).

Le président de la Fédération algérienne de football, Walid Sadi, adresse, en son nom et au nom des membres du Bureau fédéral,



ses félicitations au club féminin de la JS Kabylie, lui souhaitant davantage de succès à l'avenir

Ce scénario est la copie conforme de ce qui s'est passé un peu plus tôt dans l'après-midi, en finale des U20, car là encore, c'est la JS

Kabylie qui l'avait emporté (1-0), contre cette même équipe de l'Afak Relizane.

L'unique but de cette rencontre a été inscrit par Ait Kerliche, à la 59e minute de jeu, offrant ainsi la victoire à son équipe.

tion au club du Djurdjura, dans cette épreuve populaire.

Si la JSK a conservé son titre en Coupe d'Algérie, le club de la Soummam CF Akbou a conservé son titre de champion d'Algérie pour la troisième fois consécutive, après les titres de 2024 et 2025.

Par ailleurs, le trophée en catégorie U18 est revenu au Paradou AC, qui s'est, également, adjugé la Coupe d'Algérie U16 masculine, en s'imposant face à l'USM Alger (1-0). Au terme d'une rencontre engagée et équilibrée, le PAC a obtenu un penalty dans les dernières minutes du temps réglementaire (79'). Le capitaine Abdelouhab CHERRIKH a d'abord vu sa tentative repoussée par le gardien usmiste, avant de suivre l'action et marquer de la tête, offrant ainsi la victoire à son équipe.

FRANCE

Anthar Yahia en formation

Après une première reconversion dans la direction sportive, Anthar Yahia est actuellement en train de passer les étapes pour devenir un formateur diplômé.

Nommé entraîneur de l'équipe réserve d'Angers en début de saison, l'ancien international Algérien âgé de 44 ans et qui possède le diplôme d'entraîneur UEFA A, a été admis pour en passer un nouveau.

En effet, il fait partie des 12 candidats admis par la fédération française de football pour prendre part à la formation pour obtenir le brevet d'entraîneur formateur de football (BEFF) pour la période 2026/2027. Il s'agit d'un diplôme professionnel destiné à former des entraîneurs capables de concevoir, conduire et évaluer des projets de formation au sein des clubs et structures fédérales de haute performance.

L'objectif est de pouvoir diriger et animer un centre de formation ou pôle de haut-niveau. 100% des personnes ayant passé ce diplôme trouvent un emploi dans un club ou une fédération selon les statistiques de la FFF.

CHAMPIONNATS D'AFRIQUE DE JUDO

Nouveau sacre continental pour l'Algérie

L'Algérie a de nouveau dominé le judo africain à l'issue de la 47e édition des Championnats d'Afrique, disputée à Nairobi (Kenya), en terminant en tête du classement général des médailles. Quatre ans après son sacre lors de l'édition d'Oran 2022, la sélection algérienne confirme son retour au premier plan continental grâce à un bilan de neuf médailles : quatre en or, une en argent et quatre en bronze. Les titres algériens ont été remportés par Yassamine Djellab (-63 kg), Kais Moudetere (-66 kg), Messaoud Driss (-73 kg) et Mohamed El Mehdi Lili (+100 kg). Figure de proue de la sélection, Driss, quadruple champion d'Afrique, continue d'asseoir son statut de leader, tandis que Djellab et Lili décrochent leur premier sacre continental. Moudetere, de son côté, confirme avec un deuxième titre africain. La seule médaille d'argent est revenue à Dyhia Benchallah (+78 kg). Les médailles de bronze ont été obtenues par Lycia Anaïs Guebli (-52 kg), Younes Benlaribi (-60 kg), Abdeslam Belbelhout (-81 kg) et Zakaria Rayane Benatia (-100 kg). Au classement final des nations, l'Algérie devance la Tunisie, deuxième avec sept médailles (3 or, 2 argent, 2 bronze), et l'Égypte, troisième avec neuf médailles (2 or, 4 argent, 3 bronze). Les judokas algériens ont également pris part aux épreuves par équipes, avec l'objectif de conclure la compétition sur une note positive et de confirmer leur suprématie continentale à Nairobi.

EN :

Oussama Benbot rouvre la porte

Quelques mois seulement après avoir annoncé sa retraite internationale, Oussama Benbot opère un revirement aussi inattendu que significatif. Le gardien de l'USM Alger a en effet rouvert la porte à un retour en sélection, à moins de deux mois de la Coupe du Monde.

En janvier dernier, au lendemain de la CAN 2025, le portier algérois avait pourtant officialisé la fin de son aventure internationale, évoquant la clôture d'un chapitre important de sa carrière. Une décision qui semblait définitive. Mais depuis, le contexte a évolué, aussi bien sur le plan personnel que du côté de la sélection nationale.

S'étant exprimé ce vendredi soir suite à la qualification de l'USMA en finale de Coupe d'Algérie, Benbot s'est montré clair et sans ambiguïté : « Si le sélectionneur national fait appel à moi, je répondrai présent. Je ne tournerai jamais le dos au devoir national. »

Ce changement de position intervient dans un moment particulier pour les Verts, confrontés à des incertitudes au poste de gardien. Entre blessures et manque de stabilité, la porte semble désormais entrouverte pour un retour d'expérience. Et de ce point de vue, Benbot présente des arguments solides.

Auteur d'une saison aboutie

avec l'USMA, il s'est imposé comme l'un des portiers les plus réguliers sur la scène locale et continentale. Son expérience et sa sérénité pourraient représenter un atout précieux pour le staff technique, dirigé par Vladimir Petković, notamment à l'approche des échéances importantes.

Au-delà de l'aspect sportif, cette déclaration relance également la concurrence au sein du groupe. Benbot assure ainsi qu'il prêt à revenir et à se battre pour une place. Reste désormais à savoir si le sélectionneur répondra à cet appel du pieu, dans un secteur devenu stratégique pour l'avenir des Verts.



AFC CL

Mahrez conserve son titre de Champion

Le capitaine des Verts Riyad Mahrez a une nouvelle fois marqué l'histoire en s'offrant un deuxième sacre consécutif en AFC Champions League Elite avec Al-Ahli Saudi FC. Le club de Djeddah a conservé son titre au terme d'une finale particulièrement disputée face aux Japonais de Machida Zelvia, remportée (1-0) après prolongation.

Dans une rencontre tendue et marquée par un gros engagement physique, les Saoudiens ont dû puiser dans leurs ressources pour faire la différence. Dominateur en début de match, Al-Ahli s'est procuré plusieurs occasions franches sans parvenir à concrétiser, notamment face à une défense japonaise bien organisée. Le tournant du match est intervenu en seconde période avec l'expulsion de Zakaria Hawsawi, laissant les siens en infériorité numérique.

Malgré ce coup dur, les hommes de Matthias Jaissle ont fait preuve d'un remarquable mental. Poussée par son public, l'équipe saoudienne a



résisté aux assauts adverses, notamment grâce à son gardien décisif dans les moments clés. Il a finale-

ment fallu attendre la prolongation pour voir le match basculer.

À la 96e minute, Firas Al-Burakan a inscrit l'unique but de la rencontre, profitant d'une action initiée sur le côté droit par Mahrez. L'international algérien, encore une fois précieux dans les moments décisifs, a délivré un centre dangereux à l'origine du but libérateur.

Titulaire lors de cette finale, Mahrez a livré une prestation solide avant de céder sa place en fin de prolongation. Sur l'ensemble de la compétition, il aura disputé 11 matchs, inscrit 4 buts et délivré 2 passes décisives, confirmant son rôle central dans le sacre de son équipe.

Avec ce nouveau trophée continental, Mahrez continue d'étoffer un palmarès déjà impressionnant et confirme son statut de leader technique. À 35 ans, l'ancien joueur de Manchester City prouve qu'il reste un acteur majeur du football international, capable de guider son équipe vers les sommets.

TOUR D'ALGÉRIE 2026

L'Indonésien Rizqi nouveau leader

L'Éthiopien Tesfu Redae Bizay (Madar Pro Cycling Team) a remporté, ce jeudi, la 9e et avant-dernière étape du Tour d'Algérie 2026, disputée entre Hammam Righa et Chréa sur 112,4 km.

Déjà deuxième lors de la 8e étape, le coureur éthiopien a cette fois franchi la ligne en vainqueur, en 2 h 53 min 45 s. Il s'agit de la troisième victoire pour une équipe algérienne sur cette édition, après celles signées par Hamza Amari et Yacine Hamza lors des 3e et 6e étapes.

Derrière lui, l'Indonésien Rizqi Dimas Nur Fadhill (Jakarta Pro Cycling Team) a pris la deuxième place dans le même temps. Une performance suffisante pour lui permettre de s'emparer du maillot jaune de leader, détenu depuis le début de la course par le Belge Yorben Laurysen.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Horizontalement

- 1- Ce qui est autour. 2- On en perd la tête.
- 3- Pressa - Idiot. 4- Parasite - Pli.
- 5- Feuilletées - Pronom - Cognait sur les esclaves. 6- Sorties des urnes - Nota bene.
- 7- Métro parisien - Paresseux - Période.
- 8- Contracté - Manières de se mouvoir.
- 9- D'un pays d'Asie. 10- Indispensables.

Verticalement

- 1- Plantation. 2- Galets de courroie.
- 3- Sévérité - Champion. 4- Labiée - Direction - Baudet. 5- Voilier multicoque - Contient du sel.
- 6- Pour appeler - Bas de gamme - Hameau.
- 7- Humidité de bord de mer - Sans motifs.
- 8- Vrai - Leurré. 9- Entre les paragraphes - Pas virtuel. 10- Ecimages.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Multiforme
Multi-forme
Multiform
Multiforme

Simplification
Simplification
Simplificassion
Simplification

Géographie
Géografie
Géaographie
Geographie

Vizioconférence
Visioconférence
Visiauconférence
Visioconférence

Les mots fléchés

MARCHANDE DU NOIR	SPIRITUELLE	QUE DU SABLE	TARMAC ?	TENSION NERVEUSE	AUROCHS DÉTIENDRA	PASSÉ À UN AUTRE ÉTAT
ABÎME	COMMUNI-ATIF	SENTE	FUTUR GRENOUILLE POSSÉDES	MOUVEMENT DE FOULE POURRIS		
FOURBE			ENSEMENCER			COURSE À PIED
POUR TIRER			VITRAIL D'ÉGLISE COIFFURE EN INDE			
PEUT-ÊTRE ELLE RECOUVRE LE TOIT			SÉLECTIONS ALIMENTS		NATIONALE IL UTILISE UN PINCEAU	
GRANDE ÉCOLE	RECOUVRES SOUTIENS AVEC CERTITUDE			PARASITE EN TÊTE PETIT HOMME		ÉTERNEL
CONIFÈRES BRAVERAI AVEC PROVOCATION		RÉCIPIENTS À PÂTE TERME DE CONDITION	NOTA BENE ÔTE LA PEAU D'UN LÉGUME	PRIS EN MAIN BUT ÉLEVÉ		
				DANS LE COUP EXASPÉRÉ		GÉNISSE MYTHOLOGIQUE
RIGOLÉ ROND		BIJOU AU COU DURILLON				
			ANCIEN MAMMIFÈRES SOU-TERRAINS		MONARQUE DÉTESTÉ	
EMPLOYÉ DE NOTAIRE	ORNEMENT PILEUX AVOIR UN ÉCLAT					EN PREMIER LIEU
			RISQUE D'INCIDENTS RIVAL DU DOLLAR		RAPPORT EN MATHS OFFRE BOURSIÈRE	
COUETUMES APRÈS RÉ		MOT D'HÉSITATION FLEUVE D'ITALIE		COUTURIER FRANÇAIS FATIGUÉ		AUTOBUS
	ENSEMBLE DE CITOYEN C'EST LUI				SOMMET POINTU ARTICLE MASCULIN	
VILLE DU BRÉSIL ASSAISON-NEMENT			ROUE DE POULIE		RUMINANT DES ANDES	
			ROUÉE DE COUPS			IL CONNUT SA RUÉE

BIFFE-TOUT

EN 9 LETTRES :

Maître incontesté du suspens

ADOPTION	DENTIFRICE	PÂMOISON
APPARAÎTRE	DÉPANNAGE	PARTICIPE
AVANT	DESTINÉ	PLANÈTE
AINÉE	DEVANT	PROCHAIN
BLASTOPORE	EGLANTINE	PROLÉTAIRE
BOUCHONNÉ	ELECTRON	RECLUS
BOUDIN	ERGASTULE	RELATIF
BRACONNAGE	FATRAS	ROUGIR
CAMÉLÉON	FAVEUR	SUCCÈS
CAQUETAGE	FIBROSCOPE	SURDITÉ
CARNET	FLOUER	TAPIS
CÉMENT	INFANTILE	TRUCIDER
CHANCEUSE	INQUIÉTUDE	TZARINE
CHÉRUBIN	INVASION	VAISSEAU
CODEUR	ISOTOPE	VOCATION
CONFIDENCE	MITAINE	VOGUER
CYCLAMEN	MONUMENT	
DÉLIER	NONNE	

F	I	B	R	O	S	C	O	P	E	E	R	I	A	T	E	L	O	R	P
P	I	N	F	A	N	T	I	L	E	C	H	A	N	C	E	U	S	E	E
A	P	P	H	T	A	V	R	C	N	T	I	R	R	O	M	I	C	T	N
R	A	T	R	P	Z	U	O	O	N	N	E	O	I	N	Y	C	R	N	
T	M	B	I	O	E	A	I	G	Q	N	C	E	T	U	C	N	F	U	O
I	O	S	O	D	C	S	R	U	U	L	F	A	M	L	G	I	E	C	H
C	I	F	O	U	A	H	I	I	U	E	I	I	A	U	T	I	C	I	C
I	S	C	L	V	D	E	A	S	N	N	R	M	D	A	N	E	R	D	U
P	O	E	N	O	T	I	S	I	E	E	R	L	E	M	O	E	E	O	
E	N	I	C	U	U	E	N	E	N	N	D	E	U	E	N	G	M	R	B
E	E	U	D	I	C	E	T	H	N	C	R	E	N	E	A	C	N	N	E
L	L	E	A	C	R	I	R	O	E	E	H	T	S	N	V	O	E	O	G
U	E	G	U	E	D	F	E	R	T	P	T	E	N	T	I	A	S	I	L
T	C	S	I	R	S	L	I	E	E	N	O	O	T	B	A	E	C	T	A
G	O	C	A	N	L	E	E	A	R	E	D	E	A	S	V	I	O	O	I
R	N	C	C	P	E	D	R	B	V	A	D	F	D	A	I	K	N	V	N
E	C	A	Q	U	E	T	A	G	E	E	G	A	N	N	A	P	E	D	E
B	L	A	S	T	O	P	O	R	E	A	P	P	A	R	A	I	T	R	E

SOLUTIONS DES JEUX PRÉCÉDENTS

MOTS FLÉCHÉS

HORIZONTALEMENT

MANUCURE - HUME - DEMOLITION - DEMENES - RUINE - TORTS - MA - TER - ET - OR - PAIN - TV - ESTOMAC - OPTE - USUEL - COASSER - GRELONS - AS - REG - RAT - EAU - TALAVIV - IMBU - PORE - ALIENESES - FEUILLET - STE - IF - RN - ERES - AA - ECRIT - GROG - ORVET - TENIAS - EIRE - URGEA - RIA - AILEES - SU.

VERTICALEMENT

CADETTES - ETOFFERAI - NEMO - SUGGERE - CV - NUMEROTER - LEURREE - CONTROLE - RA - INITIA - MULES - LAVAL - RI - RIS - PACOTILLE - TEL - CET - MAÇON - VIERGE - IRAI - ASE - ETERNUE - CHOU - NOS - AIN - SOIRS - UNIT - PSAUMES - GAG - AM - NETTES - BETA - SES - ENERVER - MUSEAU - AU.

MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT

1- SECTIONNER. 2- OCRANT - IRA. 3- LOI - CEDEES. 4- IPECA - EN. 5- LEUR - ACTER. 6- RIFLE - TA. 7- QI - MIELLES. 8- NIEN - LITE. 9- EDO - LAITEE. 10- RECHE - TEST.

VERTICALEMENT

1- SOLILOQUER. 2- ECOPE - INDE. 3- CRIEUR - TOC. 4- TA - CRIME. 5- INCA - FILLE. 6- OTE - ALE. 7- DECELAIT. 8- NIEN - LITE. 9- ERE - ETETES. 10- RASERAS - ET.

4x4

Spongieuse - Halètement
Basalte - Coquillette

BIFFE-TOUT : CÉRÉMONIE



Page réalisée
par Souiki Sidali



10/10 BEAUTÉ ET IDENTITÉ

L'actrice Massilia a affirmé revendiquer une beauté algérienne et amazighe propre, refusant qu'elle soit comparée à des standards étrangers. Elle a appelé à valoriser la beauté locale et à ne plus l'attribuer systématiquement à d'autres origines. Ce discours met en lumière un complexe culturel persistant qui associe la beauté à l'Occident, révélant un besoin de réappropriation identitaire. Toutefois, il simplifie un phénomène plus large lié aux normes globalisées et aux imaginaires collectifs influencés par les médias. La cut a été vue près de 2 millions de fois. Les internautes confirment qu'en Algérie, une personne jugée belle est souvent comparée à des nationalités européennes (russe, allemande, suédoise, italienne, anglaise, etc.)

9/10 YAKOUREN : UN DÉCOR DE RÊVE QUI FAIT LE BUZZ



Des images de chalets en bois de style turc, perchés au cœur de la forêt de Yakouren, suscitent un fort engouement en ligne avec plus de 199k réactions. Installés à mi-hauteur des arbres, ces hébergements offrent une vue immersive entre les branches, donnant l'impression de vivre au rythme de la forêt. Chaque chalet dispose également d'une petite piscine privée, renforçant l'aspect exclusif et dépayssant du lieu. Situés en pleine forêt, ils offrent une isolation totale, ce qui accentue encore l'originalité du projet. Selon une publication, une nuit y coûterait environ 13 000 DA. Du côté des internautes, beaucoup saluent une initiative «magnifique», louant le calme, la beauté du site et l'idée d'un tourisme en pleine nature en Algérie. D'autres, cependant, expriment un sentiment plus mitigé : ils trouvent le concept impressionnant mais regrettent que, dans le contexte actuel, les prix restent inaccessibles pour une grande partie des Algériens. Certains soulignent que si les salaires étaient plus élevés, ce type d'endroits serait davantage fréquenté et que le pays pourrait développer beaucoup plus d'espaces touristiques similaires.

8/10 L'ESPAGNOLE QUI POSSÈDE LE SOLEIL

En 2010, Angeles Duran, une Espagnole, a affirmé être la propriétaire légale du Soleil. Elle a profité d'un flou dans le Traité de l'espace de 1967 : celui-ci interdit aux pays de posséder des astres, mais ne mentionne pas les individus. Elle a donc fait enregistrer un acte notarié officiellement ! Son projet était fou : taxer chaque utilisateur de lumière solaire sur Terre. Elle prévoyait de donner 50 % des gains à l'État espagnol et 20 % pour les retraites. Plus tard, elle a tenté de vendre des parcelles de Soleil sur eBay, mais le site a bloqué ses annonces. Malgré ses poursuites judiciaires, sa revendication reste une curiosité juridique sans valeur réelle, car personne ne peut s'approprier ce qui appartient à l'humanité. Avec plus de 10k réactions, la plupart des internautes s'en amusent, y voyant soit un coup de génie absurde, soit une tentative d'escroquerie totalement délirante.



7/10

L'HÉRITAGE D'IBRAHIM TATLISES

«L'empereur» de la chanson turque, İbrahim Tatlıses, a choqué ses fans en déclarant que ses enfants ne toucheraient pas à sa fortune. Parti de rien (fils de boucher né dans une grotte), il a bâti un empire : immobilier, restaurants, médias et hôtels. Pour lui, son seul vrai héritage est son nom, une clé qui «ouvre toutes les portes». En conflit ouvert avec son fils aîné Ahmed, il refuse de léguer ses biens à ceux qu'il juge ingrats ou incapables de gérer son dur labeur. Il préfère «brûler ou distribuer» son argent plutôt que de le céder à ses enfants. Une posture d'ego qui mêle fierté du «self-made-man» et blessures familiales profondes. Avec plus de 8 700 réactions, les avis sont partagés entre ceux qui admirent son mérite et ceux qui jugent sa dureté paternelle excessive.

6/10 LE SAUVETAGE D'UN PILOTE US EN IRAN ADAPTÉ AU CINÉMA

Warner Bros a acquis les droits d'un article du New York Times relatant le sauvetage d'un pilote de F-15E, abattu au-dessus de l'Iran en avril 2026, pour en faire une œuvre cinématographique. Produit par Matt Reeves, le film retracera la traque du militaire par les Gardiens de la Révolution et son exfiltration en extrême à 2 100 mètres d'altitude. Ce thriller géopolitique, remporté après une lutte acharnée entre studios, promet une immersion au cœur des faits. Avec plus de 5 700 réactions, certains Américains saluent un futur hommage à l'héroïsme de l'Air Force, tandis que certains Iraniens dénoncent une énième propagande hollywoodienne déformant la réalité.

5/10 TERMINUS HARCÈLEMENT



La police a réussi à arrêter le receveur qui avait été filmé en train de harceler une femme voilée à l'intérieur d'un bus à Alger. L'arrestation montre une réaction rapide des autorités, mais souligne aussi la persistance du harcèlement dans les espaces publics. Avec plus de 4 300 réactions, les internautes saluent l'intervention de la police tout en réclamant des sanctions plus sévères contre ce type d'actes.

4/10 SOURIRE RETROUVÉ



Un notable succès médical a été réalisé en Algérie par le Dr Zakri et son équipe, qui ont traité un cas complexe en dentisterie esthétique. La patiente souffrait d'une gencive supérieure très longue et de dents excessivement longues, ce qui rendait son sourire gênant. L'intervention a consisté à réduire la gencive supérieure et à remodeler la longueur des dents afin de rétablir des proportions normales et naturelles, lui redonnant ainsi confiance et un sourire harmonieux. Avec plus de 3 200 réactions, les internautes saluent une intervention réussie qui a transformé la vie de la patiente et restauré sa confiance. Ce type d'intervention montre les progrès de la chirurgie dentaire esthétique, mais souligne aussi son impact psychologique important sur les patients.

3/10 SAHARA BLEU

En Algérie, des images publiées par le média Wild Algeria, réalisées par Redouane Tahri, montrent des étendues d'eau turquoise au milieu du Sahara, semblables à des plages. Ces paysages apparaissent après de fortes pluies dans des zones comme Sebkhah El Melah. Ce phénomène naturel rare révèle un écosystème unique, attirant la curiosité tout en restant protégé pour éviter sa dégradation. Avec plus de 3k réactions, les internautes sont émerveillés par cette beauté insolite, tout en cherchant à localiser ces lieux fascinants.

2/10 TOMATE : PRIX EN CHUTE



Une publication souligne que le prix de la tomate a fortement baissé juste après l'intervention des services de contrôle, ce qui a poussé des internautes à accuser certains commerçants de pratiques abusives, voire de vol. La baisse rapide suggère l'effet dissuasif du contrôle, mais ne prouve pas systématiquement une fraude généralisée chez tous les commerçants. Avec plus de 1.400 réactions, beaucoup y voient la preuve d'un «vol direct» pratiqué par certains vendeurs avant l'intervention des autorités.

1/10 LE LOGO DE L'OM CONTESTÉ

Le maire de Marseille, Benoît Payan, a vivement critiqué le nouveau logo de l'Olympique de Marseille, dévoilé le 8 avril. Il le juge «horrible» et «très laid», et demande même de corriger cette erreur. Il estime qu'il ne correspond pas au club. Il rappelle aussi la moquerie de Volkswagen, qui a comparé son logo à celui de l'OM. Des supporters et anciens joueurs ont aussi exprimé leur mécontentement lors du match OM-Metz. Mais la direction du club ne semble pas vouloir revenir en arrière. Le débat continue sur les réseaux sociaux et divise les supporters. Avec plus de 200 réactions, beaucoup d'internautes partagent la colère du maire et trouvent le logo raté, d'autres pensent qu'il faut juste s'y habituer avec le temps.

SCANDALE AU CONSULAT ESPAGNOL EN ALGÉRIE

Un réseau frauduleux démantelé

L'enquête, dirigée par l'unité des crimes économiques et financiers (UDEP) de la police espagnole, a conduit à l'arrestation du vice-consul espagnol et d'un employé algérien du consulat.

Des rapports médiatiques espagnols, citant des sources sécuritaires, ont révélé, hier, le démantèlement d'un réseau criminel présumé opérant depuis le consulat espagnol en Algérie. Ce réseau était impliqué dans la délivrance frauduleuse de visas Schengen, permettant à des familles d'obtenir un accès illégal à l'espace européen. L'enquête, dirigée par l'unité des crimes économiques et financiers (UDEP) de la police espagnole, a conduit à l'arrestation du vice-consul espagnol Vicente Moreno Sánchez et d'un employé algérien du consulat, Mohamed B.

LE MODE OPÉRATOIRE

Selon El Objetivo, les membres du réseau exigeaient des sommes pouvant atteindre 25 000 euros pour faciliter l'obtention de visas Schengen. Ce système reposait sur la manipulation de dossiers administratifs et la validation de demandes ne répondant pas aux critères légaux.

Il visait à permettre à des familles de pénétrer illégalement dans l'Union européenne via l'Espagne.

Les enquêteurs ont révélé que les accusés faisaient partie d'une «organisation criminelle» opérant au sein même du consulat. Les fonds collectés étaient ensuite transférés en Espagne pour



être blanchis, notamment à travers l'acquisition de biens et d'actifs destinés à dissimuler leur origine.

ARRESTATIONS ET ENQUÊTE OUVERTE

Les arrestations ont eu lieu à Sagunto, Torrevieja et Alicante. Vicente Moreno Sánchez a été interpellé à Sagunto, tandis que Mohamed B. a été arrêté entre Torrevieja et Alicante. Les deux hommes sont en détention, en attente de leur comparution devant la justice

par vidéoconférence. Une enquête est également ouverte concernant l'épouse du vice-consul, sans mesure de placement en détention à ce stade.

Lors des perquisitions, les autorités ont saisi 10 890 euros, ainsi que des équipements électroniques (téléphones, ordinateurs, supports de stockage). L'opération Jazira-Cova a également donné lieu à des demandes de gel de biens immobiliers et d'avoirs financiers à Madrid, dans le but de tracer les flux suspects.

UNE AFFAIRE EN COURS D'EXAMEN JUDICIAIRE

Le ministère espagnol des Affaires étrangères a ouvert une enquête interne pour examiner les documents administratifs et les échanges électroniques liés aux procédures de visa. Cette démarche vise à identifier d'éventuelles complicités et à renforcer les mécanismes de contrôle au sein du réseau consulaire.

L'affaire met en évidence la nécessité d'un encadrement plus strict et d'outils de vérification renforcés dans les représentations consulaires.

Ce dossier illustre la capacité de certains réseaux à exploiter des failles institutionnelles pour contourner les règles d'accès à l'espace Schengen. Les autorités espagnoles sont désormais appelées à revoir certains dispositifs de contrôle interne, tout en poursuivant les investigations pour déterminer l'ampleur exacte des faits et d'éventuelles ramifications.

L'enquête judiciaire se poursuit, avec l'objectif de consolider les éléments de preuve et d'établir les responsabilités. Cette affaire relance le débat sur la transparence administrative et la sécurisation des procédures consulaires, dans un contexte marqué par des enjeux migratoires sensibles.

A. M.

SECTEURS DE LA JUSTICE ET DE LA CULTURE

Un pacte pour protéger le patrimoine national

Une convention-cadre de coopération a été signée, hier, à Alger, entre les ministères de la Justice et de la Culture et des Arts, visant à renforcer la protection du patrimoine culturel et à promouvoir la formation dans ce domaine. Cet accord a été signé par Mohamed Hamadou, secrétaire général du ministère de la Justice, et Sid Ali Sebaa, secrétaire général du ministère de la Culture et des Arts, en présence de la ministre de la Culture, Malika Bendouda, ainsi que de représentants des secteurs concernés et des chercheurs.

Cette signature s'inscrit dans le cadre du 3e atelier de formation sur la protection du patrimoine, organisé par le ministère de la Culture et des Arts en collaboration avec le secteur de la Justice, destiné aux magistrats pendant le Mois du patrimoine (18 avril - 18 mai). Les objectifs principaux de la convention sont la lutte contre le trafic illicite des biens culturels et la réinsertion sociale des détenus par la culture et les arts. Elle prévoit aussi la



formation des magistrats, des cadres et des personnels des deux ministères. La ministre Bendouda a précisé que cette coopération vise à établir un cadre institutionnel pour la protection du patrimoine national, en ligne avec les engagements constitutionnels, notamment l'article 76 qui garantit le droit à la culture et la protection du patrimoine matériel et immatériel. Elle a également mis en avant l'accès à la culture pour les détenus, un levier pour leur réinsertion

sociale. Le ministre de la Justice, Lotfi Boudjemaa, représenté par Hamadou, a salué l'initiative de l'atelier, soulignant l'importance de la coopération avec le secteur culturel pour lutter contre le trafic de biens culturels. Il a insisté sur la nécessité de renforcer l'intérêt pour la culture au sein du secteur judiciaire, particulièrement parmi les magistrats, et de promouvoir les activités culturelles dans les établissements pénitentiaires pour faciliter la réinsertion. Le pro-

gramme de la formation, qui se poursuit jusqu'au 30 avril, inclut des visites dans plusieurs musées d'Alger, le Musée national de Cherchell, ainsi que des sites archéologiques à Tipasa.

Plus de quarante participants, dont des officiers de police judiciaire, suivent un programme pédagogique et pratique visant à approfondir leurs connaissances sur la protection juridique du patrimoine et le rôle des corps de sécurité dans sa préservation.

3 000 MILITANTS EN ROUTE POUR GHAZA

Une flottille qui défie le blocus

La flottille mondiale Sumud II a quitté, hier, le port d'Augusta, en Italie, en direction de Gaza, sous l'égide de la Coalition de la Flottille de la liberté. Elle rassemble plus de 70 navires et près de 3 000 militants issus de plus de 100 pays. L'objectif affiché est de tenter de briser le blocus imposé à la bande de Gaza et d'acheminer une aide humanitaire d'urgence, composée de médicaments, de vivres et de matériel de première nécessité.

Partie initialement de Barcelone le 12 avril, l'initiative a finalisé ses préparatifs en Sicile avant son départ en mer. Les organisateurs entendent établir un corridor maritime civil pour permettre un accès régulier et sans entrave à l'aide humanitaire. Une escale en Grèce est prévue avant de poursuivre vers Gaza, dans un contexte régional marqué par de fortes tensions et des risques sécuritaires en Méditerranée.

Cette nouvelle édition fait suite à une première tentative en 2025 et se distingue par une participation plus large et une logistique renforcée. À Augusta, les navires ont été chargés de denrées essentielles, notamment de l'eau, du pain, des fruits, des légumes et du carburant. Les organisateurs soulignent le caractère symbolique de l'opération et la volonté de mobiliser la solidarité internationale autour de la situation humanitaire dans l'enclave. Gaza vit sous blocus depuis 2007, une situation aggravée par les événements récents ayant entraîné la destruction d'infrastructures vitales et une pénurie de biens essentiels. Malgré les intentions humanitaires, la flottille pourrait faire face à une interception en mer, comme lors de précédentes tentatives. Des organisations de défense des droits humains appellent à garantir la sécurité des participants. L'initiative relance ainsi le débat sur la légalité du blocus et la nécessité d'assurer un accès humanitaire durable à la population civile.